



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ANNÉE 2021

Conseil Municipal du 3 mars 2021

SOMMAIRE

I – CONTEXTE NATIONAL ET LA LOI FINANCES 2021	4 - 6
II – RETROSPECTIVE FINANCIERE A FIN 2020	7 - 12
III - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021	13 - 24
IV – LA TENDANCE PROSPECTIVE 2021 -2026	25 - 28
V - LES BUDGETS ANNEXES	29 - 31
ANNEXE – Focus sur la structure des charges de personnel	32 -35

LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE, UNE OBLIGATION LEGALE

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Objectifs du DOB :

- *Discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet de budget primitif*
- *Informar sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.*

Dispositions légales et contexte juridique :

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants en vertu de l'article L. 2312-1 du CGCT pour les communes.

Contenu du DOB :

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) est venu par ailleurs compléter les règles relatives au DOB ; il doit désormais faire l'objet d'un rapport sur :

- *Les orientations budgétaires* : évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre.
- *Les engagements pluriannuels* : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses, et le cas échéant, des autorisations de programme en cours ou à créer.
- *La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget* : en précisant le profil de dette visé pour l'exercice

Nouvelle obligation depuis la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 :

- *Faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.*

Délibération – publicité :

Le DOB doit être retranscrit dans une délibération actant de sa tenue. Il doit être mis à la disposition du public et publié dans un délai d'un mois après sa tenue sur le site internet de la Ville.

Le débat, et donc le présent rapport, porte à la fois sur le budget principal de la commune, mais aussi sur les budgets annexes.

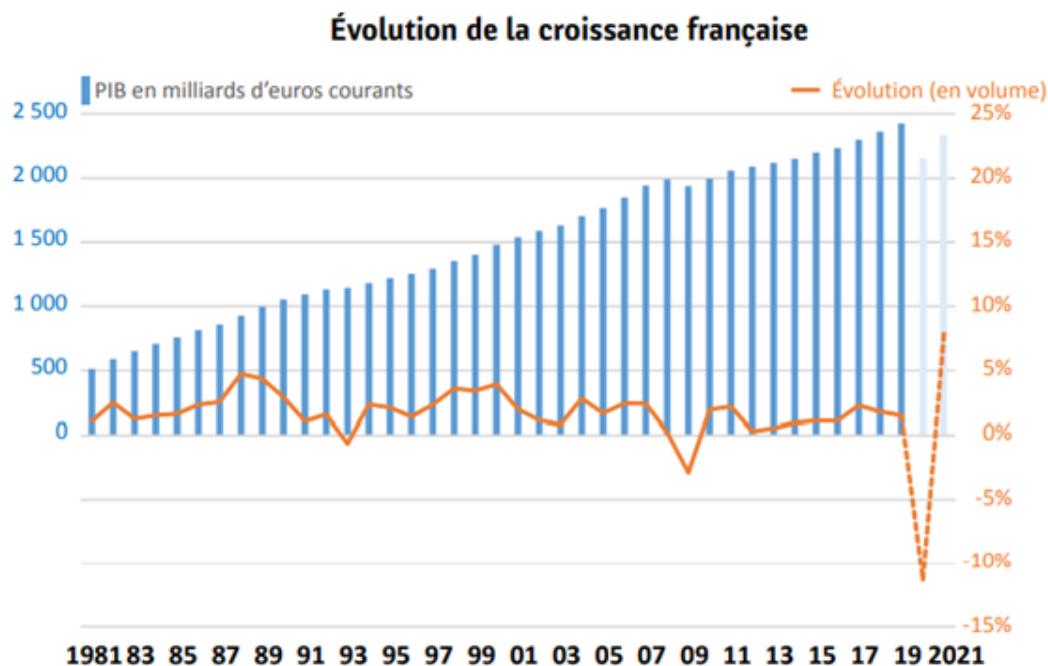
Le vote du budget primitif est fixé au 31 mars prochain.

I – CONTEXTE BUDGETAIRE NATIONAL ET LA LOI DE FINANCES 2021

A – L'ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE FRANÇAIS

Croissance et déficit public :

Après une chute historique de 10 % du produit intérieur brut (PIB) en 2020, l'exécutif prévoit un rebond de la croissance de 8 % en 2021.



Concernant le déficit public et la dette publique, le Gouvernement table pour 2021 sur un déficit et une dette respectivement de 6.7 % et 116.2 % du PIB, après des records à 10.2 % et 117.5 % escomptés en fin d'année 2020.

Même si le PIB affiche une forte hausse en 2021, le niveau d'activité, d'avant la crise sanitaire ne serait pas retrouvé avant fin 2021 – début 2022. Mais ces chiffres restent sous la menace d'un nouvel emballement de l'épidémie... Les projections sont très incertaines tant elles dépendent de la situation sanitaire et du risque de nouvelles mesures restreignant l'activité économique.

L'inflation :

L'année 2020 se termine avec une inflation nulle de 0 % (contre 1 % en 2019). Pour 2021, l'inflation prévisionnelle hors prix du tabac est prévue en loi de finances à + 0.6 %.

Cependant, dans ses projections les plus défavorables, en cas de poursuite de la pandémie, la Banque de France prévoit même une inflation négative en 2021, voire 2022... Tout dépendra si la pandémie est maîtrisée grâce aux vaccins ou non mi-2021.

La trajectoire « perdue » des finances publiques avec la suspension en cascade de tous les mécanismes d'encadrement de l'évolution des finances publiques :

Dans la loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2018 – 2022, le Gouvernement prévoyait une réduction du déficit public de 2,9 % en 2017 à 0,2 % du PIB en 2022, soit une baisse de 2,7 points de PIB en 5 ans et un retour à un quasi-équilibre budgétaire en 2022.

Depuis 2018 et avant la crise : le déficit public a connu un ajustement structurel avec la crise des gilets jaunes et les mesures prises pour y répondre, mais aussi la suppression de la taxe d'habitation non financée...

Avec la crise sanitaire et économique de la COVID 19 : la loi de programmation 2018 – 2022 devient caduque, les règles européennes d'encadrement des budgets nationaux sont temporairement suspendues, les « contrats Cahors » qui encadraient l'évolution des dépenses de fonctionnement des grosses collectivités également suspendus, renvoyant les coûts aux années futures.

B – LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES 2021 INTERRESSANT LES COLLECTIVITES LOCALES

Poursuite de la refonte de la fiscalité locale, stabilité des dotations, déclinaison territoriale du plan de relance ..., telles sont les principales orientations du PLF 2021.

Un volet fiscal conséquent :

Poursuite de la réforme de la fiscalité locale avec la suppression du premier 1/3 de taxe d'habitation (30 %) pour les 20 % de contribuables les plus aisés à compter de 2021.

Côté contribuables : une suppression...

- qui concerne **exclusivement les résidences principales**, les résidences secondaires seront toujours taxées ainsi que les locaux vacants ;
- définitive **pour tous les contribuables en 2023** avec un dispositif progressif d'ici 2023 pour les ménages les plus aisés :
 - Rappel : en 2020, environ 80% des ménages sont désormais exonérés du paiement de l'impôt local (fonction de plafonds de ressources fixés par Bercy).
 - Suppression progressive à partir de 2021 par 1/3 de la TH pour les ménages les plus aisés => TH supprimée à 100 % en 2023 (30 % en 2021, 65 % en 2022 et 100 % en 2023).

Côté collectivités : un nouveau mécanisme de remplacement à partir de 2021

Afin de compenser la perte de recette de TH pour les collectivités locales :

- Le taux départemental du foncier bâti est transféré aux communes
- Les intercommunalités et les départements se voient attribuer une fraction de TVA nationale (évolution prévue suivant la croissance du produit net de TVA de l'année précédente).

Pour NOYAL, le taux 2021 sera donc : $\text{taux foncier bâti communal} = 23,88 \% + \text{taux foncier bâti départemental } 2020 = 19,90 \% \Rightarrow \text{nouveau taux foncier bâti communal après réforme} = 43,78 \% \text{ qui s'appliquera aux bases de foncier bâti } 2021 \text{ de la commune.}$

Un mécanisme correcteur (coefficient correcteur), garant de l'équilibre de la réforme est mis en place. Il s'appliquera lorsque la nouvelle recette de taxe foncière départementale ne correspondra pas exactement à la recette de TH supprimée -> permet une compensation à l'euro et assure la neutralité budgétaire pour la commune. Ce coefficient correcteur évoluera comme les évolutions de bases de foncier bâti (prise en compte des nouveaux logements).

La réforme de la fiscalité locale est annoncée par l'Etat comme étant neutre pour les collectivités, tout en améliorant le pouvoir d'achat des Français, et le coût de la suppression de la TH est intégralement assumé par l'Etat... Toutefois, pour les collectivités, la neutralité n'est pas si garantie que cela, en effet les bailleurs sociaux bénéficient d'exonérations longues de taxe foncière, alors qu'avant la réforme, les bases de TH auraient augmenté avec les locataires.

Suppression de 10.1 Md€ d'impôts économiques locaux pour alléger les charges sur les sociétés : mesure qui se traduit par la réduction de 50 % des valeurs locatives des bases brutes de foncier bâti industriel et commercial pour le bloc communal, compensée par l'Etat. Les régions sont également concernées au titre de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises).

Des dotations globalement stables :

Les concours financiers aux collectivités (53.93 Md€) comportent notamment la dotation globale de fonctionnement (DGF), principale dotation de l'Etat aux collectivités, qui s'établit à périmètre constant, à 26.8 Md€ en 2021 tout comme en 2020, pour le bloc communal et les départements.

Au sein de la DGF, les dotations de péréquation sont en progression : hausse des Dotations de Solidarité Urbaine (DSU) et Dotation de Solidarité Rurale (DSR) de 90 M€ chacune, comme en 2019 et 2020.

La DGF est répartie en fonction des dynamiques de population et de richesse, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc communal en faveur des collectivités les plus fragiles.

Cette année encore, aucun abondement externe ne vient renforcer la DGF pour alimenter la péréquation. L'augmentation de cette dernière est donc totalement financée par redéploiement interne. C'est le cas pour la majoration des dotations d'aménagement (dotation solidarité urbaine DSU et dotation de solidarité rurale DSR).

Ainsi, stabilité globale ne signifie pas stabilité individuelle. A ce titre, la DGF de la Ville de NOYAL CHATILLON SUR SEICHE pour 2021 sera, comme les années passées, écrêtée. En effet, l'écrêtement sur la DGF est applicable aux communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur de plus de 75 % au potentiel fiscal moyen par habitant au niveau national. Pour 2021, la ville devrait être écrêtée de - 12 k€.

Stabilité des dotations d'investissement avec 2 Md€ pour les Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux (1.0146 Md€), Dotations de Soutien à l'Investissement Local (570 M€) principalement.

Le volet territorial du plan de relance :

Annoncé début septembre 2020, le plan de relance, d'une envergure de 100 Md€ sur 2 ans, se décline autour de 3 priorités :

- Le verdissement de l'économie (rénovation énergétique des bâtiments, infrastructures de transports, biodiversité...)
- L'amélioration de la compétitivité des entreprises (capital investissement, recherche, relocalisations, soutien à l'export, au secteur culturel...)
- Le soutien aux plus fragiles (emploi des jeunes, activité partielle, formation...)

Pour soutenir l'investissement local, les collectivités bénéficieront de 4 Md€ en 2021 dont 1 Md€ dédiés à la rénovation thermique des bâtiments.

Autres dispositions diverses :

Coefficient d'actualisation forfaitaire des bases d'imposition : actualisation de 0.2 % des bases d'imposition en 2021 (pour mémoire + 1.2 % en 2020 sur les bases de taxes foncières et + 0.9 % sur les bases de taxe d'habitation).

Mesures générales de l'Etat au niveau ressources humaines : gel du point d'indice de la fonction publique (valeur inchangée depuis le 01/02/2017) ; augmentation du SMIC au 1^{er} janvier (+ 1.1 %) ; instauration de primes de précarités dans la fonction publique pour les ruptures de contrats avant 1 an ; des mesures catégorielles avec notamment la revalorisation indiciaire des catégories C...

II – LA SITUATION FINANCIERE RETROSPECTIVE DE NOYAL-CHATILLON FIN 2020

L'analyse rétrospective porte sur la période 2014-2020, étant rappelé ici que le contexte de crise sanitaire qui a débuté en mars 2020 impacte conjoncturellement les charges et les ressources de la collectivité, affichant par conséquent des évolutions non représentatives en 2020 par rapport à 2019.

A – LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT COURANT : UNE BONNE DYNAMIQUE MALGRE LA BAISSA SANS PRECEDENT DE LA DGF

Les produits de fonctionnement courant (hors produits exceptionnels) ont augmenté de **797 k€ entre 2014 et 2020, soit + 2 % en moyenne annuelle** sur la période.

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	estimé 2020
Impôts et taxes	4 460	4 532	4 740	4 933	5 066	5 250	5 442
Contributions directes	3 111	3 383	3 471	3 617	3 725	3 848	4 042
Dotations communautaire reçue	974	714	714	791	807	822	838
Reversement FNGIR	37	37	37	37	37	37	37
Attribution FPIC	70	102	117	102	99	101	103
Solde impôts et taxes	268	296	400	386	398	443	422
Dotations et participations	1 146	1 044	921	909	861	836	854
DGF	932	825	687	626	607	596	580
Compensations fiscales	90	90	78	85	89	89	99
DCRTP	19	19	19	19	19	15	13
Solde participations diverses	105	110	136	179	145	135	162
Autres produits fct courant (des services, de gestion, atténuation charges)	585	792	813	721	732	818	693
PROD. FCT COURANT	6 192	6 368	6 474	6 563	6 659	6 904	6 989

La dynamique repose essentiellement sur les **impôts et taxes** qui affichent un complément de ressources de près de 1 M€ entre 2014 et 2020, hausse significative provenant essentiellement des contributions directes avec :

- un « effet bases » (évolution physique et nominale des bases : nouveaux locaux et revalorisation forfaitaire par l'Etat)
- un « effet taux » de + 5 points, décidé en 2015.

On note également une progression du FPIC (fonds de péréquation intercommunal et communal) et d'autres taxes comme les taxes additionnelles aux droits de mutation réglées à l'occasion des transactions immobilières et la taxe sur la consommation finale d'électricité.

Dans le même temps, les **dotations et participations** ont connu une baisse sans précédent de l'ordre de – 300 k€ (- 350 k€ sur la DGF – dotation globale de fonctionnement), l'Etat ayant décidé de mettre à contribution les collectivités pour le redressement des comptes publics entre 2014 et 2017 (prélèvement sur la DGF).

En 2020, les impôts et taxes représentent 78 % des recettes de fonctionnement de la collectivité (72 % en début de période), quand les dotations n'en pèsent plus que 12 % (19 % en 2014).

Les autres produits de fonctionnement courant - qui représentent environ 10 % des produits courant (produits des services pour l'essentiel) ont évolué significativement jusqu'en 2019 en lien avec l'évolution des effectifs scolaires et la fréquentation des structures (restauration scolaire, activités périscolaire et extra-scolaire).

Par contre, la **baisse importante en 2020 de – 125 k€** provient du fait de la fermeture de certains services publics pendant le 1^{er} confinement (environ 3 mois), des suspensions de loyers accordés au tissu associatif et économique dans le cadre de la crise sanitaire ainsi que l'annulation d'évènements culturels. La perte de recettes globale sur la section est estimée à 165 k€, étant précisé que 31 k€ sont venus financés les achats de masques.

B – LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT : MAITRISE GLOBALE SUR LA PERIODE

Pour rappel, sur la période, des changements de périmètre et de modes de gestion de certains services sont intervenus, impactant la lecture des charges de fonctionnement, à savoir :

- *La compétence voirie a été transférée à Rennes Métropole en 2015 pour les dépenses de voirie et en 2017 pour les dépenses de personnel ;*
- *La restauration collective fonctionne en régie directe depuis la rentrée de septembre 2018 créant un transfert de charges lié au recrutement du chef cuisinier en charges de personnel*

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Charges à caractère général	1 214	1 060	991	1 058	1 049	1 110	1 109
Charges de personnel	3 080	3 107	3 093	3 043	3 129	3 320	3 427
Autres charges de gest ^a courante et atténuation produits	648	673	662	650	653	671	690
Charges fct courant	4 941	4 840	4 746	4 750	4 831	5 101	5 226
Charges exceptionnelles larges	589	36	2	1	3	3	7
Charges fct hs intérêts	5 530	4 876	4 748	4 752	4 834	5 104	5 233
Intérêts	323	292	236	216	194	178	149
Charges de fonctionnement	5 853	5 168	4 984	4 967	5 028	5 282	5 382

Les charges de fonctionnement courant (hors mouvements exceptionnels et frais financiers) **croissent de + 285 k€** sur la période soit une **moyenne annuelle de + 0.9 %**.

Les 2/3 de ces charges sont constituées des **charges de personnel qui ont progressé de 347 k€** sur la période, soit + 1.8 % en moyenne annuelle, alors que dans le même temps, **les charges générales** qui ne représentent plus que 1/5 dans la structure des charges courantes **ont diminué de – 105 k€**, soit – 1.5 % en moyenne annuelle.

Considérant le transfert de la compétence voirie à Rennes Métropole intervenu entre 2015 et 2017, une analyse de l'évolution des charges générales et de personnel semble plus pertinente **sur la période 2017 – 2020**, aboutissant à constater **une évolution moyenne annuelle des charges générales de + 1.6 %, et de 4 % des charges de personnel**.

En 2020, l'incidence de l'épidémie de la COVID-19 est à noter avec :

- *La stabilité des charges générales au niveau de 2019* : si de nouvelles dépenses liées à l'épidémie ont été réalisées pour 71 k€, les achats de prestations de services sont en baisse du fait de la réduction des frais de restauration scolaire, d'accueil périscolaire et extra-scolaire, d'annulations d'événements et d'actions diverses à hauteur de 115 k€.
- *Une évolution des charges de personnel inférieure aux estimations initiales* : malgré les surcoûts liés à la gestion de la crise estimés à 33 k€, et la mise en service de l'école Le Petit Prince, certains recrutements ont été décalés et d'autres dépenses n'ont pas été réalisées.

C – LA CHAINE DE L'EPARGNE : 4 NIVEAUX D'EPARGNE RECONSTITUES DEPUIS 2016 ET STABILISES

La maîtrise des charges associée à une bonne dynamique fiscale et à un niveau limité d'investissement jusqu'en 2018, a évité le recours à l'emprunt, et contribué à reconstituer et consolider les différents soldes d'épargne.

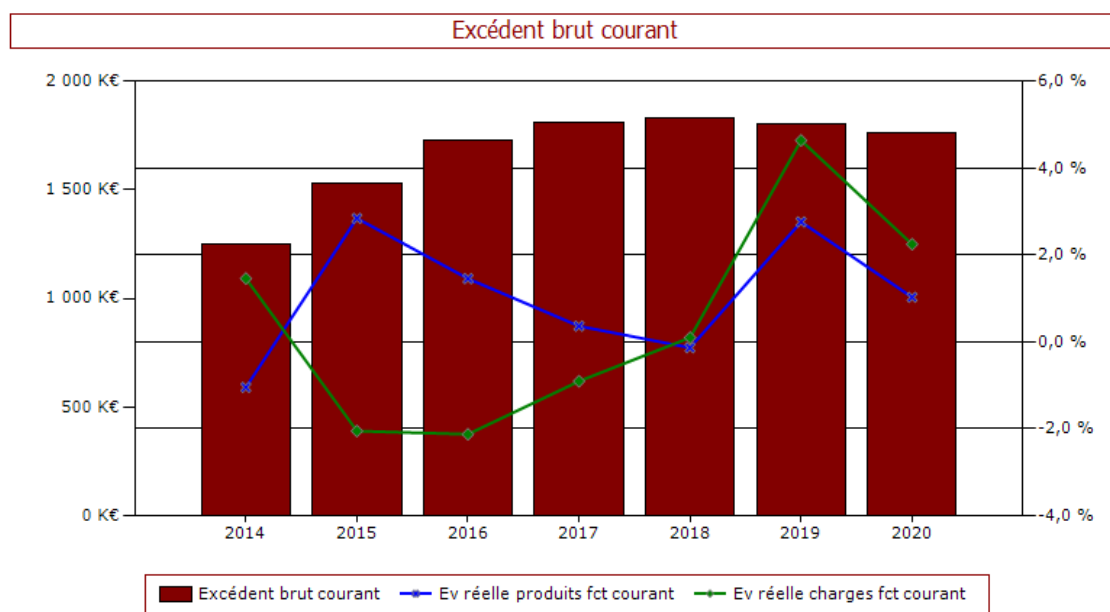
K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	estimé 2020
Produits de fct. courant	6 192	6 368	6 474	6 563	6 659	6 904	6 989
- Charges de fct. courant	4 941	4 840	4 746	4 750	4 831	5 101	5 226
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	1 251	1 528	1 728	1 812	1 827	1 803	1 763
+ Solde exceptionnel large	-7	-27	13	16	7	16	-6
= EPARGNE DE GESTION (EG)	1 244	1 501	1 740	1 828	1 835	1 819	1 757
- Intérêts	323	292	236	216	194	178	149
= EPARGNE BRUTE (EB)	921	1 210	1 504	1 613	1 641	1 641	1 608
- Capital	692	719	650	661	682	705	650
= EPARGNE NETTE (EN)	229	491	854	952	958	936	958

Les efforts réalisés en fonctionnement se mesurent sur l'**excédent brut courant EBC** (solde entre produits et charges de fonctionnement courant, hors mouvements exceptionnels et hors dette). Il progresse jusqu'en 2017 pour se stabiliser autour de **1 800 k€ à partir de 2017 et ce jusqu'en 2019**.

Ce niveau, dont on dit qu'il est « l'indicateur de la maîtrise par la commune de ses missions de service public », est très satisfaisant, même s'il se contracte légèrement de - 40 k€ en 2020, traduisant ici l'effet « COVID » (hausse des charges de + 125 k€ contre + 85 k€ des produits).

Les courbes d'évolution réelle des charges et produits de fonctionnement courant (graphe ci-dessous) montrent qu'entre 2015 et 2018 les évolutions de produits ont été supérieures aux évolutions de charges, malgré la perte importante enregistrée sur la dotation forfaitaire, traduisant ici les efforts consentis sur les charges de fonctionnement et la bonne dynamique fiscale.

Depuis 2019, l'évolution des charges est supérieure à celles des produits, expliquant le tassement de l'excédent brut courant.



L'**épargne de gestion** suit globalement la même courbe que l'excédent brut courant, les mouvements exceptionnels étant plutôt de faible ampleur.

Les niveaux d'épargne brute et nette résultent à la fois de la dynamique de l'EBC, mais aussi de la baisse de la dette, particulièrement depuis 2016, aucun emprunt n'ayant été contracté depuis début 2014.

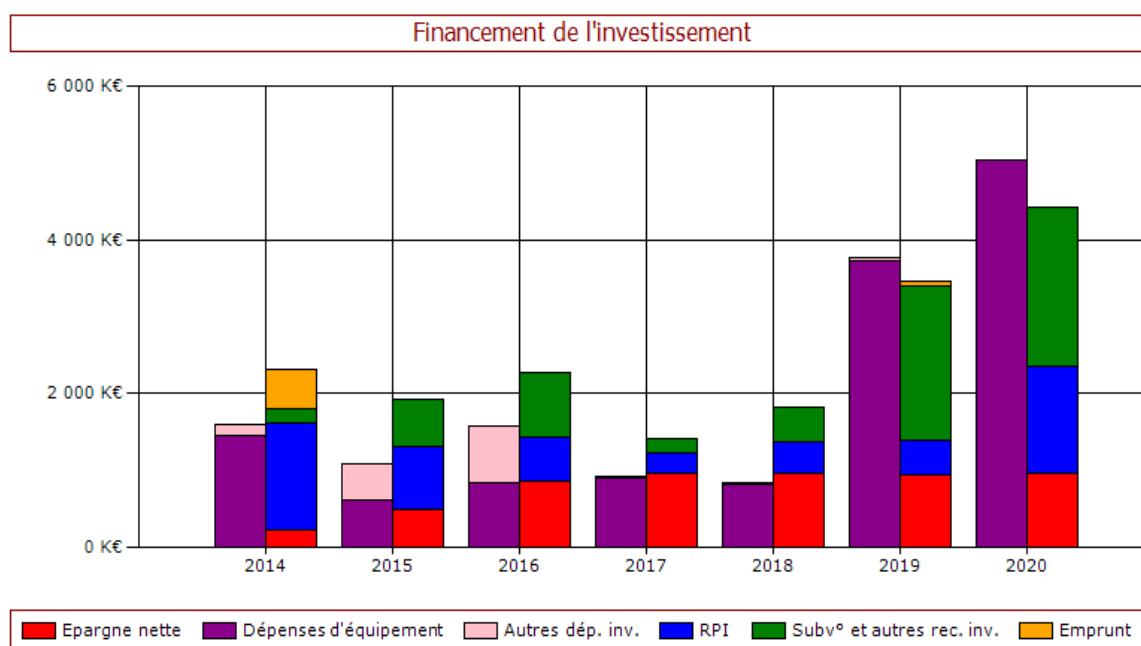
L'**épargne nette** (disponible pour investir après remboursement de l'annuité de la dette) est à un niveau très correct avec une moyenne supérieure à 930 k€ entre 2016 et 2020, l'effet COVID ainsi que les charges nouvelles liées à la mise en service de l'école Le Petit Prince sont atténuées par la baisse de l'annuité de la dette (- 83 k€ en 2020). Elle **s'établit à 958 k€ fin 2020**, laissant à la commune de réelles marges de manœuvre pour financer ses investissements dans les années à venir.

D - L'INVESTISSEMENT ET SON FINANCEMENT : UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT REDUIT JUSQU'EN 2018 QUI RETROUVE UNE DYNAMIQUE EN FIN DE PERIODE

Le rythme d'investissement est marqué par le cycle électoral avec un volume plus important en 2019 et 2020 comme cela avait été le cas en 2013 – 2014.

Si en début de période, la ville a eu recours à l'emprunt pour financer ses dépenses d'équipement, aucun autre emprunt n'a été contracté depuis. Le financement des dépenses a donc été assuré exclusivement par l'épargne, les ressources propres et des subventions d'équipement, reconstituant un fonds de roulement.

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	estimé 2020
Dép. d'inv. hs annuité en capital	1 591	1 083	1 575	912	830	3 764	5 045
Financement des investissements	2 308	1 930	2 264	1 419	1 822	3 454	4 422
Epargne nette	229	491	854	952	958	936	958
Ressources propres d'inv. (RPI)	1 388	825	569	284	406	455	1 389
FCTVA	759	184	48	86	76	106	496
Produits des cessions	265	287	185	188	329	349	0
Diverses RPI	364	354	336	10	0	0	893
Opérat° pour cpte de tiers (recette RM)	0	476	690	58	0	0	0
Subventions yc DGE / DETR / DSIL	191	138	151	125	458	2 008	2 075
Emprunt	500	0	0	0	0	55	0
Variation de l'excédent global	717	847	689	507	992	-310	-621
K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	estimé 2020
Excédent global de clôture (EGC)	-397	450	1 139	1 646	2 638	2 328	1 707



Ainsi en 2020, les dépenses d'investissement réalisées pour 5 045 k€ (45 % correspondent aux travaux de l'école le petit prince), ont été exclusivement financées par l'épargne, les ressources propres (récupération TVA et cessions), la reprise partielle anticipée d'excédents en cours de constitution sur 2 opérations d'aménagement de ZAC (875 k€), des subventions d'équipement et participations des ZAC (1 923 k€ pour l'école), sans recours à l'emprunt. Il convient de rappeler ici que la construction de l'école a été exclusivement financée par des participations des ZAC évitant au budget communal de supporter de l'emprunt.

Fin 2020, un prélèvement sur l'excédent global de clôture 2019 a été opéré à hauteur de 621 k€ pour contribuer au financement de l'investissement et éviter d'emprunter. Il en résulte au final un **excédent global de clôture (EGC) de 1 707 k€**.

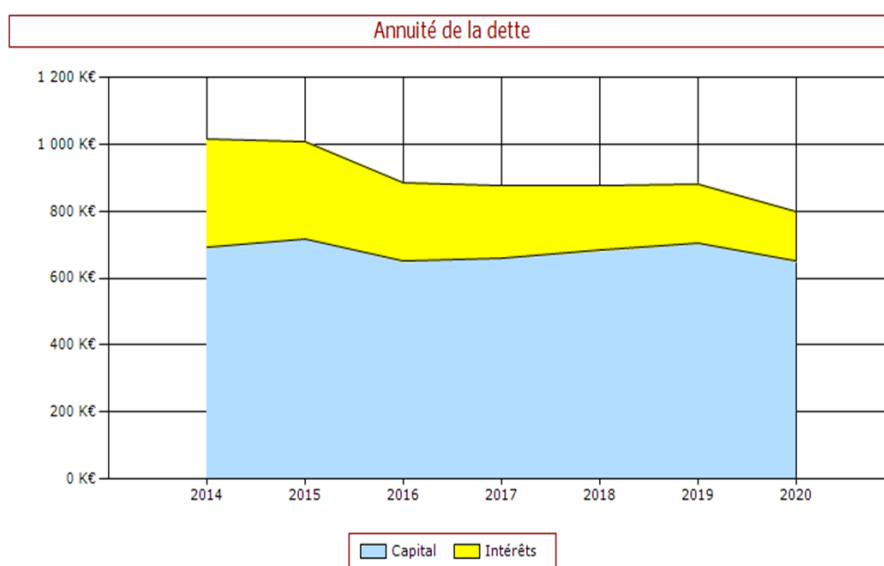
E - LA DETTE COMMUNALE : UN ENDETTEMENT MAITRISE

L'annuité de la dette :

Le non recours à l'emprunt à partir de mi-2014, la démarche de renégociation des taux d'intérêts menée courant 2015 pour profiter des taux historiquement bas, la baisse des taux d'intérêts sur les emprunts à taux révisables, sont autant d'éléments qui ont conduit à stabiliser puis réduire significativement l'annuité de la dette.

Ainsi, l'annuité est stabilisée depuis 2016, et enregistre une baisse de - 215 k€ en 2020 au regard de l'année 2014 (- 21 %).

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Capital	692	719	650	661	682	705	650
Intérêts	323	292	236	216	194	178	149
Annuité de dette totale	1 015	1 010	886	876	876	883	800



L'encours de dette et délai de désendettement :

Sans nouvel emprunt depuis 2015, le stock de la dette diminue significativement pour s'établir au 31 décembre 2020 à 4 774 k€ traduisant une baisse de - 54 % par rapport à l'année 2014 (- 4 013 k€).

K€ au 31.12	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours	8 787	8 068	7 418	6 758	6 076	5 425	4 774
Epargne brute	921	1 210	1 504	1 613	1 641	1 641	1 608
ENCOURS / EPARGNE BRUTE	9,5	6,7	4,9	4,2	3,7	3,3	3,0

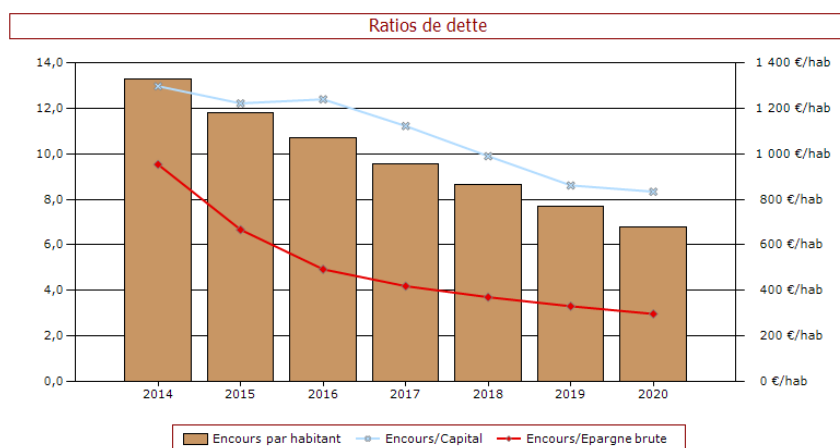
Le délai de désendettement (courbe rouge sur le graphe ci-dessous) représente le nombre d'années que mettrait la Ville à rembourser le stock de dette en y consacrant toute son épargne brute.

A fin 2020, ce délai est de **3 années**, compte tenu de l'encours de dette qui a diminué et de l'épargne brute reconstituée.

La dette par habitant :

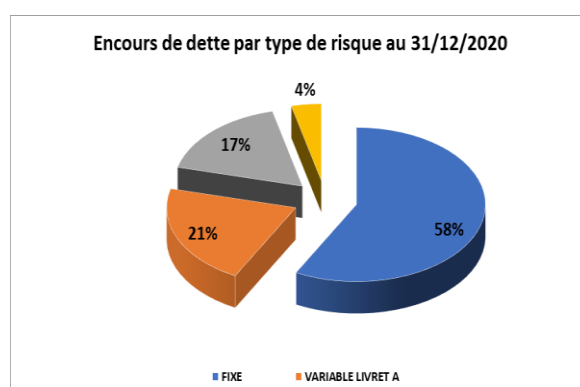
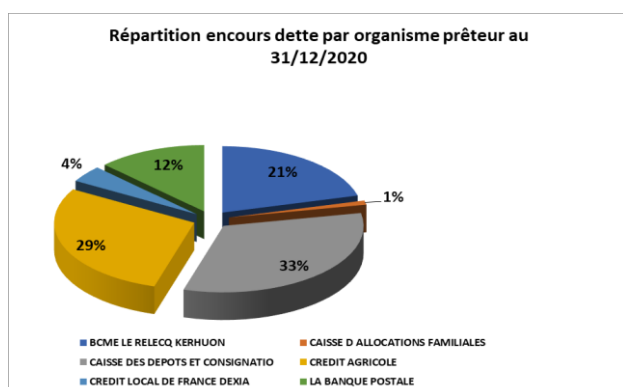
K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours au 31.12	8 787	8 068	7 418	6 758	6 076	5 425	4 774
Population INSEE (et non DGF)	6 618	6 843	6 941	7 070	7 035	7 043	7 044
Encours corrigé par habitant (en €/hab)	1 327,7	1 179,0	1 068,7	955,8	863,7	770,3	677,7

La dette par habitant (en marron) a diminué progressivement depuis 2014 et se situe à **moins de 700 €/habitant fin 2020**, désormais inférieure à la moyenne des communes de même strate démographique de Rennes Métropole 5 à 10 000 habitants - hors Rennes- (source *Annuaire financier AUDIAR – comptes 2019*) qui est de 851 €/habitant.

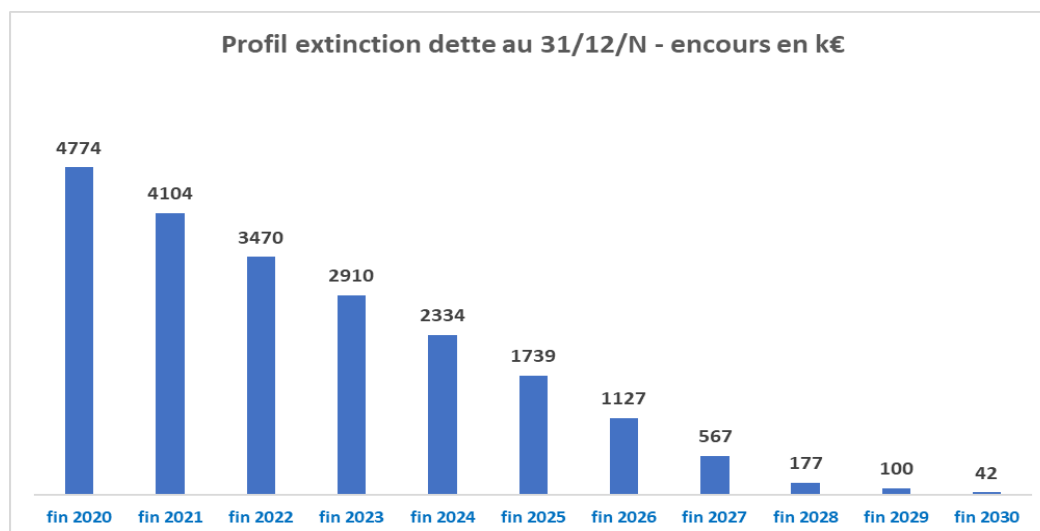


Structure de la dette au 31 décembre 2020 : saine et sans risques

La structure de la dette ne présente pas de risque particulier puisque selon la Charte de Bonne Conduite GISSLER : 95 % de l'encours est classé en catégorie 1A (taux fixe ou variable simple) et 5 % en 1B (1 emprunt structuré à risque faible). L'encours est constitué de **58% en taux fixe et 42 % en taux variable**. 1/3 de l'encours provient de la Banque des Territoires – Caisse des Dépôts et Consignations – 29 % au Crédit Agricole et 1/5 à la BCME.



Le profil d'extinction de la dette au 31 décembre 2020 : - 3.5 M€ à horizon 2026



III - LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

Avec la crise sanitaire qui a bouleversé le monde en 2020 et qui semble vouloir se prolonger et perdurer sur l'année 2021, la construction budgétaire s'inscrit dans un contexte de crise économique et sociale, sans précédent, complexifiant l'établissement des hypothèses.

La stratégie financière de la Ville est marquée par une volonté de maintenir les indicateurs d'épargne et de dette à un niveau correct. Au niveau de la fiscalité, la non augmentation des taux d'imposition sera proposée pour 2021 et la prospective est construite à ce jour sur cette hypothèse.

L'équipe municipale, au travail depuis juin 2020, a établi sa feuille de route pour le mandat. En matière d'investissement particulièrement, l'année 2021 sera consacrée aux études et à la stratégie à mettre en place pour financer le projet du mandat.

De ce fait, le présent rapport comportera les orientations budgétaires 2021 et suivantes sur les projets connus à ce jour et une enveloppe déterminant une capacité d'investissement. Les projets identifiés et retenus seront présentés lors des orientations budgétaires 2022.

Un certain nombre d'actions du mandat seront engagées dès 2021 permettant de concrétiser les engagements pris devant les Castelnodais en mars dernier :

Démocratie participative et relation aux habitants

- Actions mensuelles sur les thématiques nationales,
- Questionnaire et réflexions sur la protection vidéo.

Solidarité et Affaires Sociales

- Analyse des besoins sociaux afin de lancer un plan d'actions pertinent correspondant aux attentes des publics (ex : sorties collectives sport, culture loisirs)
- Innover sur la politique à l'égard des personnes âgées en favorisant notamment l'intergénérationnel. Créer des temps d'échanges (ex goûter aux jardins du pâtis doux) et travailler sur des habitats partagés.
- Permettre à des enfants issus de milieux modestes de partir en vacances notamment dans les camps jeunes existants en lien avec l'adjointe à la jeunesse et l'engagement citoyen.
- Rencontrer les familles monoparentales (10 % environ sur le territoire local) qui cumulent souvent difficultés sociales et isolement, pour mieux appréhender leurs besoins spécifiques, les aider pour rendre leur quotidien moins difficile
- Créer les conditions pour favoriser les rencontres entre les habitants de différents quartiers (animation, culture et ouverture aux divers loisirs, cafés citoyens...)
- Développer la carte sortir

Jeunesse et vie citoyenne / Education, petite enfance, enfance

- Lancement du dispositif d'aide au financement du BAFA
- Allongement des camps d'été pour les jeunes
- Ecriture du projet éducatif local

- Mise en place du réseau d'assistantes maternelles
- Etude sur la tarification au taux d'effort des prestations facturées aux familles
- Etude d'une nouvelle structure petite enfance et enfance
- Créer de nouveaux événements petite enfance, enfance et parentalité

Ecologie, développement durable et numérique

- Création d'un poste de conseiller numérique
- Favoriser le développement local de l'économie numérique avec la création d'une pépinière
- Refonte du site internet
- Ecriture d'une charte écologique
- Relancer la valorisation des bords de Seiche
- Favoriser plus de bio, de local dans l'alimentation du restaurant municipal
- Mise en place d'un nouveau Plan action énergie sur la commune
- Etude d'impact de la mise en place de zones wifi dans la commune et les équipements communaux
- Plantation d'arbres
- Projet plateforme de covoiturage

Culture et communication

- Evénements culturels hors les murs dans les quartiers et sur les bords de Seiche (programmations de spectacles vivants, séances de ciné plein-air, Nuit des étoiles)
- Week-end randonnée
- Retransmission Opéra en intercommunalité avec Chartres de Bretagne
- Fête de la Musique
- Flâneries artistiques
- Festival Marmaille en fugue
- Concert de Noël
- Installation de boîtes à livres

Sport et vie associative

- Refonte du forum pour en faire une fête du sport et de la culture
- Ecriture du projet associatif communal
- Travailler sur la création d'un lieu permettant de mutualiser les moyens, les ressources, et créer une dynamique inter associative
- Déterminer les besoins du monde associatif et se projeter sur 10 ans pour leur réalisation.

Sécurité et voirie

- Politique de sécurité routière par l'achat de radars pédagogiques à énergie solaire.
- Achat d'un véhicule électrique pour la police municipale
- Réalisation d'une mascotte « Mobilité » avec la participation des 3 écoles (projet pédagogique)
- Développer le parc de défibrillateurs pour la sécurité de tous

Urbanisme, travaux et bâtiments

- Lancement d'études sur les grandes orientations du mandat (urbanisme, bâtiments publics, sécurité, aménagement)
- Travail sur une charte d'urbanisme
- Lancement d'un plan pluriannuel de rénovation des bâtiments publics
- Embellissement de la ville
- Développement des actions visant à valoriser le patrimoine (chemins, St Léonard...)

A – LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT :

Tel qu'envisagé actuellement, le projet de budget 2021 aboutirait à un montant estimé de **5 894 k€ de charges de fonctionnement courant**, soit une **évolution de + 668 k€, + 12.8 % par rapport à l'année précédente**.

Cette hausse en grande partie conjoncturelle doit être relativisée au regard des éléments qui suivent.

La crise sanitaire intervenue en mars 2020 avec des périodes de fermeture des structures et l'annulation de divers évènements a limité le niveau des dépenses cette même année d'une part, et les charges induites par la mise en service de l'école Le Petit Prince en septembre dernier, impactent en année pleine l'exercice 2021.

K€	2019	2020	2021	EVOLUTION 2021/2020	
				en €	en %
Charges à caractère général	1 110	1 109	1 300	191	17,2%
Charges de personnel	3 320	3 427	3 875	448	13,1%
Autres charges de gest° courante + atténuation produits	671	690	719	29	4,2%
Charges fct courant	5 101	5 226	5 894	668	12,8%

1 – Les charges générales : en hausse de + 191 k€, soit + 17 %

Ce poste est principalement constitué de dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité : achats de consommables, entretien du patrimoine bâti, du matériel municipal et des espaces publics, consommations diverses (fluides, fournitures, etc...) ainsi que les prestations diverses payées pour les activités des structures.

Des charges nouvelles résultant de la mise en fonctionnement des nouveaux équipements : l'école le Petit Prince en septembre 2020 et le pôle santé à compter de mi-2021, impactent directement ce chapitre.

De plus, en 2020, comme indiqué ci-dessus, avec la crise sanitaire, le niveau de charges enregistré est peu représentatif de l'activité habituelle d'un exercice. Avec un retour envisagé à la normale, du moins à ce stade budgétaire, les charges évoluent logiquement de façon importante en 2021.

Sur les 191 k€ de charges complémentaires, 113 k€ résultent :

- De dépenses complémentaires de fluides et contrats relatifs à la mise en service des équipements nouveaux (+ 28 k€ pour l'école et + 8 k€ pour le pôle santé), soit + 36 k€
- Du retour à un fonctionnement normal des structures envisagé à ce stade pour 2021, et à des dépenses moindres en produits d'hygiène et achat de masques, l'ensemble totalise + 77 k€.

Les autres charges nouvelles inscrites au projet de budget 2021 concernent notamment : la mise en œuvre d'une politique culturelle de proximité avec des évènements qui ponctuent chaque mois de l'année, une mission d'accompagnement pour l'écriture du projet éducatif local, le recours à un architecte conseil pour l'écriture d'une charte architecturale, un budget sécurité avec la réalisation graphique d'une mascotte...

Des crédits complémentaires sont prévus également au regard de l'évolution importante des effectifs scolaires à la dernière rentrée (fournitures scolaires, accueil de loisirs...). La petite enfance étoffera son offre de services avec la mise en place du réseau pour les assistantes maternelles (RPAM) au 1^{er} semestre 2021. Par ailleurs, une enveloppe supplémentaire est allouée pour l'entretien du patrimoine ainsi que diverses actions de communication (site internet, pôle santé, grandes causes nationales...).

2 – Les charges de personnel : en hausse de + 448 k€, soit + 13 % en 2021

Ce poste représente près des 2/3 des dépenses courantes de fonctionnement et constitue donc un facteur clé de l'équilibre de la section de fonctionnement du budget.

Tout comme les charges générales, ce chapitre est également directement impacté par la mise en fonctionnement de l'école le Petit Prince en septembre dernier, l'évolution des effectifs scolaires, mais aussi les protocoles à respecter dans le cadre de la crise sanitaire avec le non brassage des groupes, nécessitant le recours à plus d'animateurs dans les structures municipales périscolaire et extra-scolaire. Ces 2 volets justifient à eux seuls près de 50 % de l'évolution des charges de personnel en 2021.

La hausse importante des charges de personnel s'explique donc principalement par :

- L'impact en année pleine de la mise en service de l'école le Petit Prince pour + 185 k€ (plusieurs recrutements ont été effectifs à la rentrée de septembre dernier : référent cuisine et aide cuisine, entretien ménager et personnel d'animation), l'évolution des effectifs a nécessité le recrutement de 2 ATSEM (1 seule prévue initialement) mais aussi de renforcer l'équipe d'animation.
- Les charges complémentaires liées à la COVID 19 représentant + 28 k€.
- Une enveloppe de 94 k€ pour des recrutements : agent technique au service bâtiment au 1^{er} février, 1 conseiller numérique au 1^{er} mai (financé à 75 % par l'Etat), l'informaticien recruté en décembre dernier (mutualisé depuis son recrutement).
- Des vacances de plusieurs mois sur 2 postes en 2020 qui pèsent en année pleine sur 2021 pour 28 k€ (agent finances et agent d'animation)
- Des vacances complémentaires en animation au regard de la fermeture des structures pendant les confinements de 2020 pour 26 k€
- Le renfort de l'équipe d'animation pour l'encadrement d'enfants en situation de handicap estimé à 33 k€ (financement de la CAF estimé à 10 k€)
- L'évolution mécanique des traitements pour 36 k€...

Des recettes évaluées à 131 k€ atténuent ces charges (participations des ZAC pour la gestion en régie, subventions Etat pour les contrats aidés et conseiller numérique, subventions de la CAF pour le handicap, remboursement des assurances pour les arrêts de travail, mise à disposition partielle informaticien).

3 – Les autres charges de gestion courante : une évolution évaluée à + 29 k€ soit + 4 %

Ce poste regroupe toutes les contributions intercommunales (piscine, musique, syndicat seiche, réserves foncières Rennes Métropole...), subventions aux associations (crèche Menthalo, OGEC, vie associative, CCAS...) ainsi que les indemnités d'élus.

Pour l'année 2021, une progression globale de 29 k€ est envisagée.

L'effet COVID-19 pourrait impacter la situation financière des associations communales ou encore des organismes intercommunaux auxquels adhère la commune. A ce titre, des compléments de participations sont anticipés à hauteur de 27 k€.

De plus, la subvention communale au CCAS progresse de + 12 k€ suite à l'adhésion du CCAS aux dispositifs de la carte SORTIR ainsi qu'au CLIC Alliages.

On notera par ailleurs que la subvention à la crèche Menthalo devrait diminuer de façon significative, l'association percevra directement les prestations de la CAF sans transiter par le budget communal. La subvention à l'OGEC (organisme gestionnaire de l'école privée) est également atténuée du fait des effectifs castelnodais maternelle en baisse.

B - LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT COURANT :

Tel qu'envisagé actuellement, le projet de budget 2021 aboutirait à un montant de **7 215 k€ de produits de fonctionnement courant, en hausse de + 226 k€, soit + 3.2 %** par rapport à l'année précédente.

K€	2019	2020	2021	EVOLUTION 2021/2020	
				en €	en %
Impôts et taxes	5 250	5 442	5 633	191	3,5%
<i>Contributions directes</i>	<i>3 848</i>	<i>4 045</i>	<i>4 236</i>	<i>191</i>	<i>4,7%</i>
Dotations communautaires reçues	822	838	838		
Reversement FNGIR	37	37	37		
Attribution FPIC	101	103	102		
Solde impôts et taxes	443	419	420		
Dotations et participations	836	854	822	-32	-3,8%
<i>DGF</i>	<i>596</i>	<i>580</i>	<i>566</i>	<i>-14</i>	<i>-2,5%</i>
Compensations fiscales	89	99	132	33	
DCRTP	15	13	13		
Solde participations diverses	135	162	111	-51	
Autres produits fct courant + attén. charges	818	693	760	67	9,7%
Produits des services	700	600	690		
Produits de gestion	57	51	55		
Atténuations de charges	60	43	15		
PROD. FCT COURANT	6 904	6 989	7 215	226	3,2%

1 – Les impôts et taxes : principale évolution des ressources en 2021

Ce poste représente à lui seul plus de 3/4 des produits courants de fonctionnement, il constitue donc un levier important dans l'équilibre du budget, principalement avec le produit des contributions directes, les autres impôts et taxes étant stables par rapport à 2020.

Zoom sur les contributions directes : maintien des taux d'imposition

Le produit des contributions directes résulte de l'application des taux d'imposition communaux aux bases d'imposition communales.

Comme évoqué précédemment, à partir de cette année un nouveau mécanisme fiscal est mis en place suite à la décision de suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales dans le panier fiscal des collectivités. Le produit des impôts direct sera donc désormais constitué à plus de 95 % par la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Ainsi, le nouveau taux de foncier bâti communal sera donc de 43.78 %, issu de la somme du taux communal inchangé de 23.88 % et du taux départemental récupéré de 19.90 %.

Les autres taux d'imposition demeureront à 20.27 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants et 61.94 % pour la taxe sur les propriétés non bâties.

Les bases d'imposition communales en 2021 :

Elles sont constituées du stock des bases existantes, revalorisées forfaitairement de + 0.2 % par l'Etat pour cette année, auxquelles s'ajoutent les entrées en bases des nouveaux locaux (hors logements sociaux) livrés fin 2020. Pour les locaux d'habitation soumis à la taxe foncière sur le bâti, l'évolution physique pour 2021 est estimée à + 3.7 %.

Cependant, compte tenu de la réduction de 50 % introduite par la loi de finances en 2021 sur les bases de foncier bâti industriel et commercial, les bases sur les locaux industriels diminuent de - 8.4 %. Il en résulte une **évolution physique globale 2021 pour les bases de foncier bâti de - 0.6 % par rapport à l'année 2020**, soit - 0.4 % en évolution nominale.

Le produit fiscal direct 2021 est donc estimé à **4 236 k€**, se décomposant comme suit :

PRODUITS FISCAUX			
K€	2019	2020	2021
Produit TH	1 838	1 948	67
Produit FB	1 892	1 968	4 054
<i>dont ajustement coefficient correcteur</i>			445
Produit FNB	112	114	115
Produit 3 Taxes ménages	3 842	4 030	4 236

Subsistent donc le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants pour 67 k€, le produit du foncier bâti pour 4 054 k€ incluant l'ajustement du coefficient correcteur lié à la réforme fiscale, et enfin le produit du foncier non bâti pour 115 k€.

Pour les années suivantes, le produit évoluerait de façon importante apportant un complément de recettes de + 1 M€ sur la période, soit une moyenne annuelle de + 3.9 %.

Ces recettes sont bien sûr conditionnées à une réelle dynamique de livraisons des logements programmés à ce jour, qui constituent un élément majeur mais aussi aléatoire dans le cadrage prospectif, à partir de 2025 particulièrement.

K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Contributions directes	4 030	4 236	4 406	4 587	4 782	4 926	5 075
<i>Evolution annuelle en k</i>		206	171	181	195	144	149
Evolution cumulée en k€		206	376	557	752	896	1 045
Evolution nominale en % / n-1		5,1%	4,0%	4,1%	4,3%	3,0%	3,0%

2 – Les autres impôts et taxes : 1 397 k€ estimés comme en 2020

Ce poste enregistre les versements de RENNES METROPOLE au titre de l'Attribution de Compensation (AC) et la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), le FNGIR (fonds national de garantie individuelle de ressources), l'attribution du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC), les taxes additionnelles aux droits de mutation ainsi que la taxe sur l'électricité.

Si ce poste est envisagé stable en 2021 et les années futures pour les versements de Rennes Métropole, du FNGIR et du FPIC, on peut s'attendre à une évolution des produits issus des taxes additionnelles aux droits de mutation ainsi que de la taxe sur l'électricité au regard de la dynamique de l'immobilier prévue sur cette période.

3 – Les dotations, participations et subventions : poursuite de la baisse de la DGF en 2021

Ce chapitre est constitué de la DGF (dotation globale de fonctionnement), les compensations fiscales qui intègrent à partir de cette année la compensation de l'Etat suite à la réduction de 50 % des bases de foncier bâti industriel et commercial, et d'autres participations et subventions (CAF, Etat...).

K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dotations et participations	854	822	833	845	850	865	871
DGF	580	566	565	592	611	626	631
Compensations fiscales	99	132	138	140	141	143	145
DCRTP	13	13	10	8	5	2	0
Solde participations diverses	162	111	120	107	93	93	94

Focus sur la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) :

La DGF est constituée de la dotation forfaitaire et des dotations d'aménagement, à savoir la dotation de solidarité rurale (DSR) et la dotation nationale de péréquation (DNP).

Si l'enveloppe nationale des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales pour 2021 est stable, la DGF fluctue en fonction de mécanismes de péréquation mis en place pour corriger les écarts de richesse entre collectivités.

Ainsi, la dotation forfaitaire de la DGF fait l'objet d'un écrêtement pour les communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur de plus de 75 % au potentiel fiscal moyen par habitant au niveau national. Depuis quelques années, la Ville de NOYAL-CHATILLON subit à ce titre un prélèvement.

Dans le cadrage prospectif 2021 - 2026, la DGF pourrait se présenter comme suit (sauf en cas de nouvelles contraintes décidées en lois de finances ultérieures) :

K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dotation forfaitaire (DF)	416	410	406	419	432	444	449
Effet variation de population	0	6	10	26	26	26	19
Effet prélèvement pour péréquation	-12	-12	-14	-13	-14	-14	-14
Contribution RFP	0	0	0	0	0	0	0
+ Dotation aménagement (DSU, DSR, DNP)	164	156	160	172	179	181	182
dont DSR	104	102	101	102	102	102	101
dont DNP	60	54	59	71	78	80	81
= DGF (A)	580	566	565	592	611	626	631

En 2021, il en ressort une **dotation forfaitaire de 410 k€ en baisse de 6 k€ par rapport à 2020**, du fait du prélèvement pour abonder la péréquation de - 12 k€, l'effet variation de population apportant un petit complément de 6 k€.

Pour les années suivantes, la diminution se poursuit en 2022 mais à partir de 2023, une croissance de la dotation forfaitaire est possible sur le reste de la période, impulsée par l'effet variation de population.

Quant aux **dotations d'aménagements**, évaluées à 156 k€ en 2021, le montant fléchit sensiblement (- 8 k€) mais elles pourraient progresser à nouveau à partir de 2022 sous l'effet de la dynamique de la Dotation Nationale de Péréquation, en lien avec l'augmentation de la population.

Au global, la **DGF estimée à 566 k€** subit une perte de **- 14 k€ en 2021**, mais afficherait une **hausse de + 65 k€ à horizon 2026**, si la dynamique de population se confirme, et sans nouvelle contribution au redressement des comptes publics.

Les autres compensations, dotations et participations : soumises à des éléments conjoncturels

K€	2019	2020	2021
Compensations fiscales	89	99	132
Dotation compensation réforme TP (DCRTP)	15	13	13
<i>Subvention exceptionnelle Etat / COVID</i>		17	
Solde participations et subventions diverses	135	145	111
Autres dotations, subv. Et participations	240	274	256

Les **compensations fiscales affichent une évolution de + 33 k€** qui résulte de la réforme fiscale entrant en vigueur en 2021. En effet, comme évoqué plus haut, la réduction de 50 % des bases de foncier bâti industriel et commercial est compensée par l'Etat pour 113 k€, et parallèlement avec la réforme fiscale supprimant la taxe d'habitation, les compensations au titre de la TH disparaissent pour - 80 k€ (intégrées dans le calcul du coefficient correcteur).

La **Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)** mise en place pour compenser à l'euro près les conséquences de la suppression de la taxe professionnelle fait partie depuis 2019 des « variables d'ajustement » de l'enveloppe des concours financiers. Elle serait stable en 2021 à **13 k€** mais pourrait décroître ensuite sur la période (pour être nulle à horizon 2025-2026).

Les **autres participations et subventions affichent 111 k€ en 2021**. L'essentiel est constitué du financement de la CAF au titre du contrat enfance jeunesse, estimé à 69 k€ en 2021 contre 102 k€ en 2020. En effet, à partir de 2021, la CAF ne subventionne plus le temps dédié à la coordination du secteur enfance jeunesse et verse directement les prestations dévolues à la crèche sans transiter par le budget communal. Par ailleurs, les financements de l'Etat au titre des contrats aidés sont maintenus (10 k€). D'autres financements sont également attendus pour le conseiller numérique (15 k€) et pour l'inclusion d'enfants en situation de handicap dans les structures municipales (10 k€).

4 – Les produits des services, autres produits de gestion et atténuation de charges :

Ces chapitres enregistrent les produits des services facturés aux familles pour la restauration, le périscolaire, les services de loisirs et culturels, les prestations de services ordinaires de la CAF, les remboursements des frais de personnel affecté à la régie des ZAC et des redevances diverses d'occupation du domaine public, les remboursements de traitements d'assurances sur les arrêts de travail et à partir de 2021 les loyers des professionnels de santé occupant le pôle santé...

K€	2019	2020	2021	EVOLUTION 2021/2020	
				en €	en %
Autres produits fct courant + attén. charges	818	693	760	67	9,7%
Produits des services	700	600	690		
Produits de gestion	57	51	55		
Atténuations de charges	60	43	15		

Les produits des services et du domaine, évalués à 690 k€, retrouvent un niveau globalement équivalent à celui de 2019, l'année 2020 ayant enregistré des pertes de recettes du fait de la fermeture des structures municipales de restauration, de périscolaire et d'accueil de loisirs principalement.

En matière de politique tarifaire, il n'est pas prévu d'augmentation au-delà de l'inflation prévisionnelle.

Les autres produits de gestion sont constitués principalement des revenus des immeubles. *A partir de 2021, le pôle santé est mis en service à la rentrée de septembre, avec des loyers estimés à 28 k€ pour 4 mois de fonctionnement, et compte tenu de la carence locative envisagée à l'ouverture du bâtiment.*

Les atténuations de charges enregistrent les remboursements perçus au titre du contrat « risques statutaires » souscrit par la collectivité, pour les arrêts de travail qui entrent dans ce cadre. En 2021, les prestations sont envisagées à la baisse. Une provision de 15 k€ est inscrite.

L'INVESTISSEMENT 2021 - 2026

1 – Les dépenses d'équipement

Plan prévisionnel des dépenses d'équipement : un volume de 17.4 M€ entre 2021 et 2026 :

K€	CA 2020	prev 2021	prév 2022	prév 2023	prév 2024	prév 2025	prév 2026
AP Groupe scolaire sud Le Petit Prince	2 226	214					
AP Pôle santé	814	1 138					
AP Valorisation vallée de la seiche	292	300	250	250	250	250	250
AP Rénovation école le chap perché	2	264	110	115			
Salle multifonctions Héol	173						
Salle sports R. PERRIN toiture	512	17					
Accessibilité patrimoine bâti et non bâti	174	8					
Investissements annuels	269	500	500	500	500	500	500
Acquisitions foncières	362	350	50	50	50	50	50
Participation déficit prévisionnel ZAC Centre Ville	200	200	200	200	200	200	200
Autres opérations d'équipement : capacité d'investissement	20	30	1 690	1 785	1 900	1 900	1 900
Dépenses d'équipement	5 045	3 022	2 800	2 900	2 900	2 900	2 900

Au titre de l'exercice 2021, **3 022 k€** d'opérations d'équipement sont envisagées.

Puis à partir de 2022, une enveloppe annuelle de **2 800 k€ à 2 900 k€** est inscrite afin de mesurer la capacité de la commune à financer de futurs équipements structurants, qui seront décidés en cours d'année et présentés lors des orientations budgétaires 2022.

Les principaux investissements projetés sont les suivants :

- **L'école « le petit prince » : derniers travaux à régler en 2021 estimés à 214 k€**

Cet équipement a été mis en service à la rentrée de septembre dernier, et les derniers soldes de marchés de travaux interviendront en 2021.

Le coût global de l'opération reste fixé à **5 252 k€**, financés par des participations des ZAC Sud Seiche (29 % sur HT) et ZAC ISE (71 % sur HT), la DETR pour 140 k€ ainsi qu'une subvention de la CAF de 18 k€.

Les coûts de fonctionnement induits ont été évoqués précédemment dans les parties relatives aux charges générales et de personnel tant en 2020 qu'en 2021.

L'autorisation de programme et les crédits de paiement correspondants seront recalés lors de la présentation du vote du budget primitif 2021 comme suit :

k€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
DEPENSES INVESTISSEMENT	7	120	368	2 317	2 226	214	5 252
FINANCEMENTS ATTENDUS		22	432	1 971	1 923	186	4 535
PEP SUD SEICHE		22	390	259	553	45	1 269
PEP ISE			0	1 642	1 354	111	3 107
AUTRES SUBVENTIONS (DETR + CAF)			42	70	16	30	158

- **La fin des travaux du pôle santé pour 1 138 k€ en 2021**

Les travaux vont s'achever mi-2021 et l'équipement sera mis en location aux professionnels de santé à partir de septembre 2021.

Le coût total de l'opération reste fixé à **2 070 k€, dont 1 138 k€ inscrits en 2021 pour le règlement des travaux.**

La mise en service à partir de mi-2021 implique des charges nouvelles mais aussi des produits de fonctionnement correspondant aux loyers qui seront recouverts auprès des professionnels de santé, une hypothèse de carence d'occupation du bâtiment étant envisagée de façon prudentielle cette année et en 2022.

k€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
DEPENSES INVESTISSEMENT	21	96	814	1 138			2 070
FINANCEMENTS ATTENDUS							0
Impact sur le fonctionnement					0	0	
0 11 - Charges générales				8	16	16	
75 - Produits loyers des praticiens				29	95	104	

- **La valorisation de la vallée de la seiche :**

L'équipe municipale a engagé une réflexion pour redéfinir le projet sur ce site emblématique de la commune. De ce fait, l'autorisation de programme votée précédemment sera supprimée lors du conseil municipal relatif au budget 2021, une nouvelle autorisation de programme pourrait être proposée en 2022.

Ainsi, pour 2021 une somme de 300 k€ est inscrite pour la réfection des cheminements piétons du secteur des Monts-Gautier ainsi que la création de passerelles (170 k€), le déplacement de la tyrolienne du parc du Moulin (40 k€), un audit du patrimoine bocager (25 k€), une provision pour le lancement d'études de maîtrise d'œuvre (50 k€) ...

Pour les années suivantes, dans l'attente de la redéfinition du projet, une provision de 250 k€ est inscrite annuellement sur le reste de la période, représentant une enveloppe de 1 250 k€.

- **La rénovation de l'école le chat perché : une autorisation de programme à porter à 490 k€**

La partie ancienne de l'école le chat perché nécessite des interventions de réhabilitation importantes au niveau des sols, murs, faux plafonds et isolants. A cet effet, une enveloppe pluriannuelle de 465 k€ a été votée en 2019 et reconduite en 2020.

Compte tenu du contexte sanitaire, le dossier a été engagé fin 2020 et les marchés de travaux viennent d'être attribués pour ce qui concerne la 1^{ère} tranche de travaux dont les **crédits sont prévus en 2021 pour 264 k€**. Les prochaines tranches sont prévues en **2022 et 2023 respectivement pour 110 et 115 k€**.

Compte tenu du nouveau coût estimatif de cette opération, il sera nécessaire de revoir l'autorisation de programme initiale de 465 k€ et la porter à 490 k€.

- **L'accessibilité du patrimoine bâti et la réfection de la toiture de la salle Raymond PERRIN** : solde des marchés à régler en 2021.
- **Un programme annuel d'investissements courants : 500 k€ par an à partir de 2021**

Ce programme concentre les dépenses d'investissements nécessaires à de gros entretiens du patrimoine bâti, à l'acquisition des matériels nécessaires aux services (mobilier et matériels divers, matériel informatique, véhicules...).

Pour 2021, sont notamment prévus :

- des acquisitions diverses pour environ 300 k€ (véhicule électrique police municipale, véhicule centre technique, informatique services administratifs et scolaire, mobilier aires jeux, défibrillateurs...)
- la réalisation de toilettes sèches au boulodrome pour 26 k€
- la réfection de l'éclairage de la salle Yvonne Remond pour 65 k€
- le remplacement des plexiglass à la salle R. Perrin pour 57 k€
- la démolition du bâtiment modulaire rue de Vern 25 k€
- le bardage du bâtiment modulaire de la mairie pour 25 k€

- **Le renouvellement urbain en CENTRE VILLE :**

Dans le cadre du contrat de concession avec la SPLA TERRITOIRES PUBLICS pour l'aménagement de la ZAC CENTRE VILLE, une participation communale au déficit prévisionnel de l'opération est estimée à 1 950 k€, 1 150 k€ ont été versés. Dans l'attente des scénarios qui seront étudiés cette année, particulièrement sur les îlots non engagés à ce jour, il est proposé d'inscrire une provision **de 200 k€/an en continu** sur le reste de la période.

- **Les acquisitions foncières :**

Une provision annuelle de **50 k€ par an** est prévue, à laquelle s'ajoute **en 2021** le rachat à l'Etablissement Public Foncier Régional de la propriété 6 allée des Bouvreuils pour **300 k€**.

- **Autres opérations d'équipement : une enveloppe globale de 9 205 k€ lissée entre 2021 et 2026**

L'année 2021 sera consacrée à des études permettant d'arrêter les projets du mandat. A ce titre, **30 k€ sont prévus en 2021 pour une étude de programmation** sur un équipement à définir.

Entre 2022 et 2026, une capacité d'investissement de 9 175 k€ est donc programmée et lissée sur la période (environ 1.8 M€/an).

2 – Les recettes d'investissement :

Outre les financements déjà évoqués précédemment pour certains équipements (participations des ZAC, subventions CAF, DETR), les recettes d'investissement intègrent les hypothèses suivantes :

- *la reprise d'excédents prévisionnels des ZAC* : 100 k€ en 2021 à la clôture de la ZAC du HIL ; 300 k€ en 2023 lors de la clôture de la ZAC SUD SEICHE, et enfin 500 k€ repris en 2024 par anticipation sur un excédent en cours de constitution sur l'opération d'aménagement de la ZAC de l'ISE.

- *des subventions d'équipement* en fonction des programmes d'investissement inscrits en dépenses. En 2021, le montant des subventions attendues est évalué à hauteur de 355 k€ correspondants aux soldes à intervenir sur les opérations d'équipement qui se terminent. A partir de 2022, une provision de 15 k€ par an est positionnée ainsi qu'un subventionnement de 10 % par an sur l'enveloppe « autres opérations d'équipement ».

- *la récupération de la TVA au titre du FCTVA* (fonds de compensation de la TVA) sur les dépenses réalisées l'année précédente (sauf pour le pôle santé qui ne donne pas droit à récupération de TVA).

Plan prévisionnel des recettes d'investissement (hors emprunt) : 4.6 M€ entre 2021 et 2026

	CA 2020	PREV 2021	PREV 2022	PREV 2023	PREV 2024	PREV 2025	PREV 2026
FCTVA (récupération TVA sur inv. N-1)	496	602	219	376	391	391	391
Subventions et fonds de concours	2 075	355	184	194	205	205	205
Investissements annuels	0	20	15	15	15	15	15
Groupe scolaire sud Le Petit Prince	1 923	186	0	0	0	0	0
Pôle santé	0	6	0	0	0	0	0
Valorisation vallée de la seiche	0	40	0	0	0	0	0
Salle sports R. PERRIN toiture	152	88					
Rénovation école le chap perché	0	15	0	0	0		
Autres opérations d'équipement (hypothèse 10 %)	0	0	169	179	190	190	190
Autres : reprises excédents ZAC	893	100	0	300	500	0	0
Total RI hors emprunt	3 464	1 057	403	870	1 096	596	596

LA CHAINE DE FINANCEMENT PREVISIONNEL EN 2021

K€	CA PREV 2020	Projet 2021	evolution en k€	Evolution en %
73 Impôts et taxes	5 442	5 633	191	3,5%
Contributions directes	4 045	4 236		
Dotation communautaire reçue	838	838		
Reversement FNGIR	37	37		
Attribution FPIC	103	102		
Solde impôts et taxes	419	420		
74 Dotations et participations	854	822	-32	-3,8%
DGF	580	566		
Compensations fiscales	99	132		
DCRTP	13	13		
Solde participations diverses	162	111		
Autres produits de fct courant	651	745	95	14,5%
70 Produits des services	600	690		
75 Produits de gestion (hors excédents ZAC)	51	55		
013 Atténuations de charges	43	15	-28	-64,8%
Produits de fonctionnement courant (A)	6 989	7 215	226	3,2%
77 Produits exceptionnels	1	1		
PRODUITS REELS DE FONCTIONNEMENT (B)	6 990	7 216	226	3,2%
011 Charges à caractère général	1 109	1 300	191	17,2%
012 Charges de personnel	3 427	3 875	448	13,1%
65 Autres charges de gest ^o courante	689	717	28	4,1%
014 Atténuations de produits	2	4		
Charges de fonctionnement courant (C)	5 226	5 894	668	12,8%
EXCEDENT BRUT COURANT (A-C)	1 763	1 322		
67 Charges exceptionnelles	7	5		
Charges de fct. hors intérêts (D)	5 233	5 899		
EPARGNE DE GESTION (B-D)	1 757	1 318		
Intérêts (E)	149	141		
CHARGES REELLES DE FONCTIONNEMENT (F = D+E)	5 382	6 039	657	12,2%
EPARGNE BRUTE (G = B-F)	1 608	1 177		
Capital (H)	650	670		
EPARGNE NETTE (I = G-H)	958	507		
Dép d'inv hors annuité en capital	5 045	3 022	invest financés par :	
EPARGNE NETTE	958	507	16,8%	
Ressources propres d'inv. (RPI)	1 389	702	23,2%	
Subventions yc DGE / DETR / DSIL	2 075	355	11,8%	
Emprunt	0	0		
Variation de l'excédent global	-621	-1 457	48,2%	
Excédent Global de Clôture (EGC)	1 707	250		

- Une évolution des charges réelles de fonctionnement de + 12.2 % (+ 657 k€), 12.8 % sur les charges courantes
- Une évolution des produits réels de fonctionnement de + 3.2 % (+ 226 k€), idem sur les produits courants.

=> épargne brute envisagée à 1 177 k€
=> épargne nette attendue autour de 507 k€

Les investissements prévus à hauteur de 3 022 k€ seraient intégralement financés par l'épargne (17 %), les ressources propres d'investissement et les subventions (35 %), un prélèvement important sur l'excédent de clôture 2020 (48 %), sans recourir à l'emprunt.

IV – LA TENDANCE PROSPECTIVE 2021 – 2026

A – TABLEAU GENERAL DES RESULTATS PREVISIONNELS

Au regard des éléments exposés précédemment en matière de fiscalité, de dotations, d'opérations d'équipement, des financements divers, et compte tenu de la programmation des charges et produits de fonctionnement, la tendance à horizon 2026 pourrait aboutir aux résultats prévisionnels synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Au préalable, suivent les charges de fonctionnement strictes et leurs évolutions envisagées sur la période, la moyenne 2021 – 2026 mettant en exergue le retour à une maîtrise des charges après une année 2021 particulière :

K€	CA 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	MOYENNE 2021 - 2026
Charges à caractère général	1 109	1 300	1 322	1 371	1 422	1 475	1 530	
<i>évolution en % n/n-1</i>		17,2%	1,7%	3,7%	3,7%	3,7%	3,7%	3,3%
Charges de personnel	3 427	3 875	3 891	4 009	4 026	4 108	4 192	
<i>évolution en % n/n-1</i>		13,1%	0,4%	3,0%	0,4%	2,0%	2,0%	1,6%
Autres charges de gest° courante + atténuation prod.	690	719	745	753	777	802	798	
<i>évolution en % n/n-1</i>		4,2%	3,6%	1,1%	3,2%	3,2%	-0,5%	2,1%
Charges fct courant strictes	5 226	5 892	5 956	6 131	6 222	6 383	6 518	
<i>évolution en % n/n-1</i>			1,1%	2,9%	1,5%	2,6%	2,1%	2,0%

Les charges de personnel ont été programmées en prospective à partir des hypothèses suivantes :

- fin des surcoûts en 2022 liés aux protocoles sanitaires
- provision pour recrutements de 2 agents catégorie C en 2023
- prise en compte des départs en retraite et remplacements correspondants.

Cependant, le scénario présenté n'inclut pas de charges nouvelles de fonctionnement qui seraient induites par la mise en service des équipements, tant que la nature des investissements n'est pas arrêtée. **C'est un paramètre à considérer dans l'analyse des résultats.**

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Ev° Taux d'Imposition	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Produit fiscal strict	3 699	3 842	4 030	4 236	4 406	4 587	4 782	4 926	5 075
Autres impôts et taxes	1 367	1 408	1 412	1 397	1 402	1 409	1 425	1 432	1 438
Dotations et participations	861	836	854	822	833	845	850	865	871
Autres produits fct courant	732	818	693	760	835	863	874	888	907
Produits exceptionnels larges	10	19	1	1	1	1	1	1	1
Produits de Fonctionnement	6 669	6 923	6 990	7 216	7 477	7 705	7 933	8 112	8 292
Ev° nominale Charges fct courant strictes	1,7%	5,6%	2,5%	12,8%	1,1%	2,9%	1,5%	2,6%	2,1%
Charges fct courant strictes	4 829	5 099	5 225	5 892	5 956	6 131	6 222	6 383	6 518
Atténuations de produits	2	1	1	2	2	2	2	2	2
Ch. exceptionnelles larges	3	3	7	5	5	5	5	5	5
Annuité de dette	876	883	800	811	753	782	882	962	1 086
Ch. de Fonctionnement larges	5 711	5 987	6 032	6 710	6 716	6 919	7 111	7 351	7 611
Epargne nette	958	936	958	507	761	785	822	761	682
Rec.Inv. hs Emprunt	863	2 463	3 464	1 057	403	870	1 096	596	596
Var Excédent	992	-310	-621	-1 457	-36	-5	8	-3	-2
Dép Inv. hs Capital	830	3 764	5 045	3 022	2 800	2 900	2 900	2 900	2 900
Emprunt	0	55	0	0	1 600	1 240	990	1 540	1 620
EGC	2 638	2 328	1 707	250	213	209	217	214	212
Ch fct courant [Evol° nominale]	1,7%	5,6%	2,5%	12,8%	1,1%	2,9%	1,5%	2,6%	2,1%
Prod fct courant [Evol° nominale]	1,5%	3,7%	1,2%	3,2%	3,6%	3,0%	3,0%	2,3%	2,2%

Constats pour l'année 2021 :

- Une épargne nette prévisionnelle attendue autour de 507 k€, en forte baisse par rapport à 2020, du fait de l'effet ciseau important cette année (évolution des charges de +12.8 % contre 3.2 % pour les produits).

- Des dépenses d'investissement à hauteur de 3 022 k€ intégralement financées par l'épargne nette pour 507 k€, les ressources propres d'investissement et des subventions pour 1 057 k€ mais aussi grâce au prélèvement sur l'excédent global de clôture 2020 (1 707 k€) pour un montant de – 1 457 k€, ramenant ce dernier à 250 k€ estimé à fin 2021.
- Pas de recours à l'emprunt (l'excédent global de clôture contribuant largement au financement).

Pour le reste de la période :

- Nécessité de contracter 6 990 k€ d'emprunt entre 2022 et 2026 pour financer le programme d'investissement, créant une annuité de dette nouvelle qui intervient à partir de 2023 et croît régulièrement. Le taux de financement par emprunt est particulièrement important en 2025 et 2026 représentant plus de 50 %.
- L'épargne nette se maintiendrait à un niveau correct, malgré les évolutions de charges (provision pour 2 recrutements en 2023) et la progression de l'annuité nouvelle. En effet, la dynamique fiscale contribue à financer ces charges à partir de 2023 et préserve ainsi l'autofinancement. Fin 2026, l'épargne fléchit sensiblement pour se situer en-dessous de 700 k€. A noter que l'emprunt contracté en 2026 pèsera sur son niveau très probablement en 2027.
- Un excédent global de clôture fortement réduit, mais toujours positif, autour de 200 k€

B – DES INDICATEURS D'EPARGNE GLOBALEMENT CORRECTS

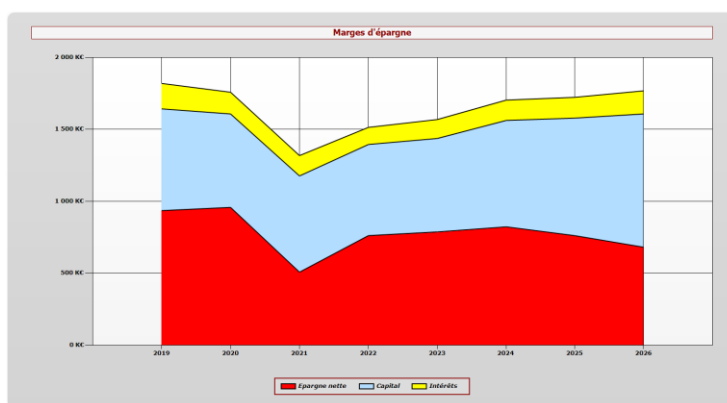
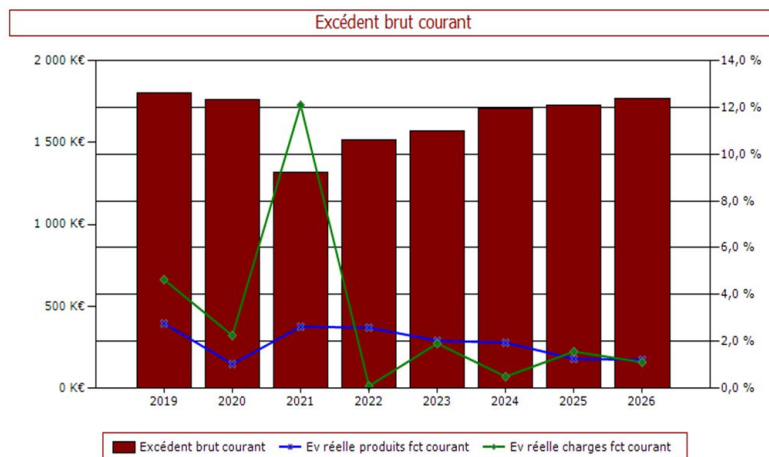
Au regard des hypothèses, la chaîne de l'épargne se présenterait comme suit :

K€	réel 2020	prév 2021	prév 2022	prév 2023	prév 2024	prév 2025	prév 2026
Produits de fct. courant	6 989	7 215	7 476	7 704	7 932	8 111	8 291
- Charges de fct. courant	5 226	5 894	5 958	6 132	6 224	6 384	6 519
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	1 763	1 322	1 518	1 571	1 708	1 727	1 772
+ Solde exceptionnel large	-6	-4	-4	-4	-4	-4	-4
= Produits exceptionnels larges	1	1	1	1	1	1	1
- Charges exceptionnelles larges	7	5	5	5	5	5	5
= EPARGNE DE GESTION (EG)	1 757	1 318	1 514	1 567	1 704	1 723	1 768
- Intérêts	149	141	119	130	142	145	160
= EPARGNE BRUTE (EB)	1 608	1 177	1 395	1 437	1 562	1 578	1 608
- Capital	650	670	634	652	740	817	926
= EPARGNE NETTE (EN)	958	507	761	785	822	761	682

L'excédent brut courant (EBC) se contracte fortement en 2021 (- 440 k€) compte tenu de l'évolution des charges très supérieure à celle des produits. A partir de 2022, avec une dynamique fiscale importante, les produits augmentent plus vite que les charges, jusqu'en 2024, reconstituant l'EBC, supérieur à 1 700 k€. Il afficherait en 2026 un niveau équivalent à celui de 2020.

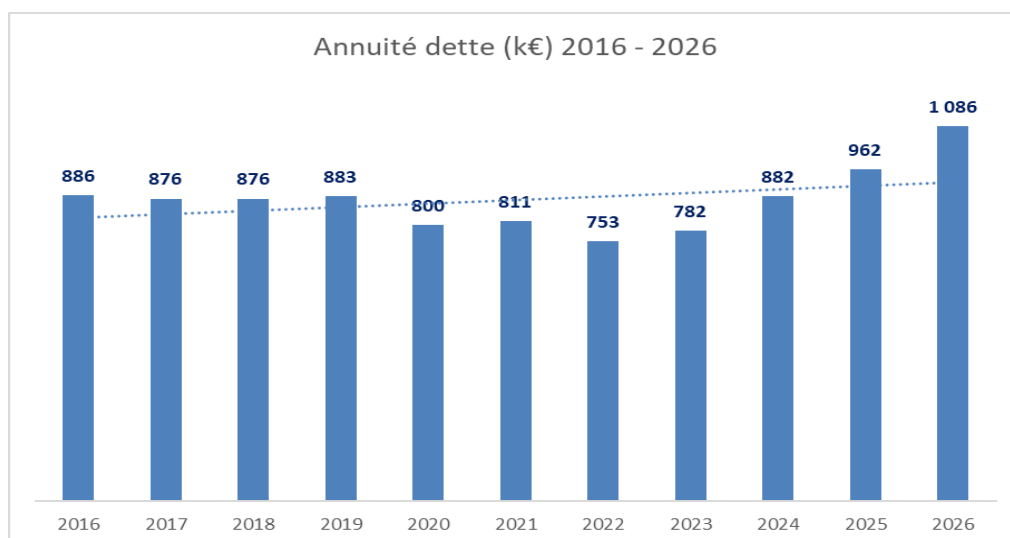
L'épargne nette correspond à l'épargne de gestion diminuée du remboursement de l'annuité de la dette. Cet autofinancement disponible pour financer les investissements, au plus bas en 2021 pour les raisons évoquées précédemment, revient à meilleur niveau à partir de 2022 pour se situer à un peu moins de 700 k€ en 2026, sous l'effet de la croissance de l'annuité de la dette.

La tendance qui se dégage montre finalement que l'évolution de l'épargne nette est directement impactée par les investissements (poids de l'annuité de la dette nouvelle) et non pas par le « train de vie » de la collectivité, car l'excédent brut courant est préservé.

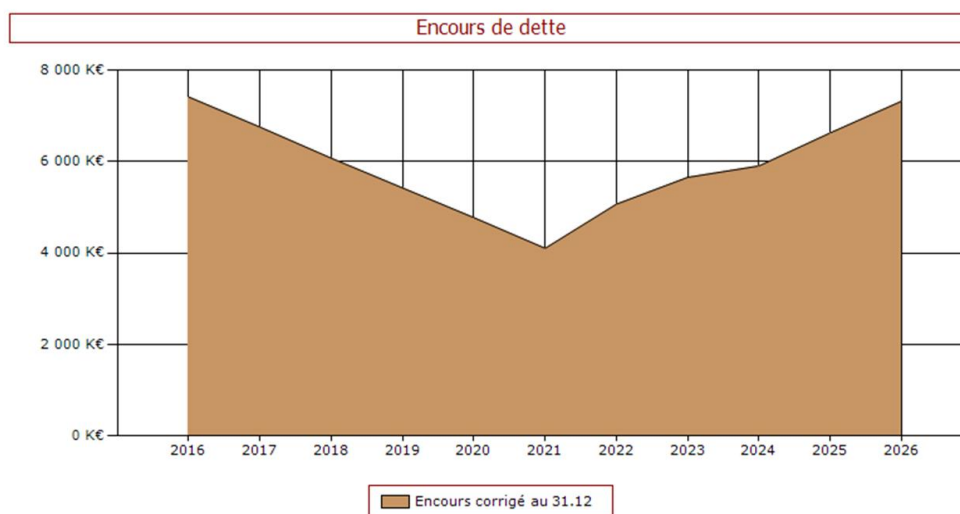


C - LA DETTE : DES INDICATEURS QUI DEMEURENT SATISFAISANTS

L'annuité de la dette : sans nouvel emprunt jusqu'en 2022, elle décroît, et remonte progressivement à partir de 2023 compte tenu du recours à l'emprunt chaque année sur le reste de la période.



L'encours de dette : sans emprunt ces dernières années, le stock de la dette a diminué passant ainsi de 4 774 k€ fin 2020 à 4 104 k€ fin 2021. A partir de 2022, le recours à l'emprunt chaque année augmente inévitablement le stock de la dette, avec un encours de l'ordre de 7.3 M€ à horizon 2026.



Le délai de désendettement : avec l'évolution du stock de la dette, le délai de désendettement augmente sur la période tout en restant raisonnable, inférieur à 5 années en fin de période.

K€	réel 2016	réel 2017	réel 2018	réel 2019	réel 2020	prév 2021	prév 2022	prév 2023	prév 2024	prév 2025	prév 2026
Encours au 31.12	7 418	6 758	6 076	5 425	4 774	4 104	5 070	5 658	5 908	6 631	7 325
Epargne brute	1 504	1 613	1 641	1 641	1 608	1 177	1 395	1 437	1 562	1 578	1 608
ENCOURS au 31/12 / EPARGNE BRUTE	4,9	4,2	3,7	3,3	3,0	3,5	3,6	3,9	3,8	4,2	4,6

CONCLUSION POUR LE BUDGET PRINCIPAL

La prospective financière permet d'anticiper la trajectoire financière de la collectivité pour le mandat en cours. Elle tend à démontrer la capacité de la commune à réaliser les projets de l'équipe municipale, tout en préservant des niveaux d'épargne et de dette.

Cependant, ces projections doivent être considérées avec prudence et mesure, nécessitant un pilotage rigoureux, particulièrement des charges de fonctionnement afin d'être en capacité d'absorber les futurs coûts de fonctionnement des équipements structurants qui seront retenus.

Enfin, avec la crise sanitaire, sociale et économique, le « quoi qu'il en coûte » renverra les coûts aux prochaines années. Des grosses incertitudes pèsent donc sur les finances publiques dans les années à venir et sur la stratégie qui serait mise en œuvre par l'Etat pour redresser les comptes publics sans entraver la croissance.

V - LES BUDGETS ANNEXES

Les budgets annexes impactent la prospective, uniquement à travers la consolidation de leur fonds de roulement avec celui du budget principal, permettant de réduire le recours à l'emprunt.

La zac du hil : clôture en 2021

Bilan financier prévisionnel									
SYNTHESE (en euros HT)									
DAU-BC/2021_02_15									
DEPENSES	TOTAL BILAN au 31/12/2020	REALISE au 31/12/2020	RESTE A REALISER 2021	REALISE EXERCICE 2020	RECETTES	TOTAL BILAN au 31/12/2020	REALISE au 31/12/2020	RESTE A REALISER 2021	REALISE EXERCICE 2020
1- ACQUISITIONS ET EVICTION	357 946 €	357 946 €	0 €	0 €	1- CESSION DES TERRAINS	3 976 593 €	3 976 593 €	0 €	298 753 €
2- MISE EN ETAT DES SOLS ET ARCHEOLOGIE	0 €	0 €	0 €	0 €					
3- ETUDES D'URBANISME	133 751 €	133 751 €	0 €	0 €	2- PRODUITS DIVERS	344 €	344 €	0 €	0 €
4- COMMUNICATION - COMMERCIALISATION	13 259 €	13 259 €	0 €	0 €	3- SUBVENTIONS	171 449 €	171 449 €	0 €	0 €
5- VIABILITE + HONORAIRES OPERATIONNEL	2 496 610 €	2 477 977 €	17 633 €	21 126 €					
6- DIVERS	3 966 €	-942 €	4 908 €	0 €					
7- FRAIS FINANCIERS	121 348 €	121 348 €	0 €	0 €					
8- FRAIS DE GESTION	257 241 €	255 491 €	1 751 €	2 957 €					
9- PARTICIPATION AUX EQUIPEMENTS	215 265 €	215 265 €	0 €	0 €					
10-REPRISE D'EXCEDENT AVANT CLOTURE	550 000 €	450 000 €	100 000 €	450 000 €					
TOTAL DEPENSES HT	4 148 387 €	4 024 095 €	124 292 €	474 083 €	TOTAL RECETTES HT	4 148 387 €	4 148 387 €	0 €	298 753 €
11- TVA VERSEE	1 331 424 €	1 326 916 €	4 508 €	61 115 €	4-TVA REMBOURSEE	1 331 424 €	1 326 916 €	4 508 €	61 115 €
TOTAL DEPENSES TTC	5 479 811 €	5 351 011 €	128 800 €	535 198 €	TOTAL RECETTES TTC	5 479 811 €	5 475 303 €	4 508 €	359 867 €
Trésorerie cumulée au 31/12/2020		124 292 €							

Au 31 décembre 2020, les dépenses ont été réalisées à hauteur de 4 024 k€ et les recettes encaissées pour 4 148 k€, soit un excédent de 124 k€.

La clôture de cette opération interviendra finalement en 2021, une fois les derniers travaux relatifs au lot 36 réalisés.

Sur l'exercice 2021, il reste à réaliser :

* dépenses : 24 k€ de travaux et honoraires (viabilisation lot 36), frais de régie et divers.

* recettes : néant, toutes les cessions sont déjà intervenues.

L'excédent prévisionnel estimé à 100 000 € sera repris au budget principal 2021 au titre d'excédent de clôture, étant précisé que 450 000 € ont déjà été repris par anticipation en 2020.

La zac sud seiche

Le bilan prévisionnel de l'opération au 31/12/2020 s'établit à 12 594 k€ HT.

Bilan financier prévisionnel									
SYNTHESE (en euros HT)									
DALLBC / 2021_02_15									
DEPENSES	TOTAL DU BILAN AU 31/12/2020	REALISE 31/12/2020	RESTE A REALISER 2021 A 2022	EXERCICE 2020	RECETTES	TOTAL DU BILAN AU 31/12/2020	REALISE 31/12/2020	RESTE A REALISER 2021 A 2022	EXERCICE 2020
1. ACQUISITIONS ET EVICTION	348 516 €	348 516 €	0 €	0 €	1. CHARGES FONCIERES (LIBRE-AIDE)	11 028 334 €	11 028 334 €	0 €	0 €
2. MISE EN ETAT DES SOLS ET ARCHEOLOGIE	257 082 €	257 082 €	0 €	0 €	2. CESSION DES PROGRAMMES 4-5	250 645 €	250 645 €	0 €	0 €
3. ETUDES D'URBANISME	123 146 €	123 146 €	0 €	0 €	3. CESSION DES PROGRAMMES 10-11	800 000 €	800 000 €	0 €	0 €
4. COMMUNICATION - COMMERCIALISATION	35 368 €	35 368 €	0 €	0 €	4. SUBVENTIONS / PARTICIPATIONS AUTRES BUDGETS ANNEXES	487 962 €	112 646 €	375 316 €	0 €
5. VIABILITE + HONORAIRES	7 555 879 €	7 211 242 €	344 637 €	228 653 €	5. PRODUITS DIVERS	11 311,5 €	11 311 €	0 €	192 €
6. DIVERS	30 239 €	30 239 €	0 €	0 €					0 €
7. FRAIS FINANCIERS	66 599 €	66 599 €	0 €	0 €	12- VERSEMENT DEPOT GARANTIE	16 000 €	16 000 €	0 €	0 €
8. FRAIS DE GESTION	659 666 €	648 551 €	11 115 €	9 858 €					
9- PARTICIPATION AUX EQUIPEMENTS	2 146 493 €	2 101 064 €	45 429 €	552 997 €					
10- EXCEDENTS D'OPERATION	1 204 150 €	895 000 €	309 150 €	425 000 €					
11- PROTOCOLE FISCAL TVA DEDUCTIBLE 11%	151 115 €	151 115 €	0 €	0 €					
12- REVERSEMENT DEPOT GARANTIE	16 000 €	0 €	16 000 €	0 €					
TOTAL DEPENSES HT	12 594 252 €	11 867 921 €	726 331 €	1 216 508 €	TOTAL RECETTES HT	12 594 252 €	12 218 936 €	375 316 €	192 €
13- T.V.A. DECAISSEE ET REVERSEE	3 660 983 €	3 592 056 €	68 927 €	45 731 €	6. T.V.A. ENCAISSEE ET REMBOURSEE	3 660 983 €	3 592 056 €	68 927 €	45 731 €
TOTAL DEPENSES TTC	16 255 236 €	15 459 977 €	795 259 €	1 262 239 €	TOTAL RECETTES TTC	16 255 236 €	15 810 992 €	444 243 €	45 922 €
Trésorerie cumulée au 31/12/2020	351 015 €								

Au 31 décembre 2020, les dépenses ont été réalisées à hauteur de 11 868 k€ et les recettes encaissées pour 12 219 k€, soit un excédent de 351 k€.

Sur le reste de la période 2021 – 2022, sont prévues :

* dépenses : 45 k€ de participation au titre du PEP correspondant au solde à verser au budget principal pour la construction de l'école sud, 11 k€ de frais de gestion et 345 k€ d'honoraires et travaux relatifs aux secteurs de requalification, 16 k€ pour remboursement de dépôt de garantie à NEXITY.

* recettes : tous les terrains sont commercialisés. Le budget annexe de l'ise participera aux travaux des secteurs de requalifications et effacements de réseaux pour 375 k€.

La clôture de cette opération est prévue entre 2022 et 2023. L'excédent prévisionnel estimé à 309 k€ à ce jour, serait transféré au budget principal communal, montant qui s'ajoute aux 470 k€ et 425 k€ déjà repris respectivement en 2014 et 2020. Il est proposé de reprendre en 2023 le solde de 300 k€ à la clôture de l'opération.

La zac de l'ise

Le bilan prévisionnel de l'opération au 31/12/2020 s'établit à 22 360 k€ TTC.

Bilan financier prévisionnel											
SYNTHESE (en euros HT)											
DAU/BC 2021 02 15	TOTAL DU BILAN au 31/12/2020	REALISE au 31/12/2020	RESTE A REALISER 2021 - 2025	Exercice 2020	Exercice 2021	RECETTES	TOTAL DU BILAN au 31/12/2020	REALISE au 31/12/2020	RESTE A REALISER 2021 - 2025	Exercice 2020	Exercice 2021
1. ACQUISITIONS ET EVICTION	1 357 927 €	744 933 €	612 994 €	1 880 €	612 994 €	1. CHARGES FONCIERES	16 901 866 €	9 475 336 €	7 426 530 €	1 982 102 €	766 445 €
2. MISE EN ETAT DES SOLS ET ARCHEOLOGIE	138 113 €	72 613 €	65 500 €	0 €	0 €	dont :					
3. ETUDES D'URBANISME	219 244 €	219 244 €	0 €	0 €	0 €	LOGEMENT AIDE (PLUS/AA)	1 584 297 €	1 244 197 €	340 100 €	1 041 129 €	159 600 €
4. COMMUNICATION - COMMERCIALISATION	65 830 €	47 830 €	18 000 €	3 826 €	6 000 €	ACCESSION LIBRE	15 317 748 €	8 231 318 €	7 086 430 €	940 973 €	606 845 €
5. % CULTUREL / ARTS PLASTIQUES	73 103 €	18 103 €	55 000 €	0 €	30 000 €						
6. VIABILITE - HONORAIRES DE CONCEPTION ET SUIVI MOE	9 081 483 €	4 438 188 €	4 643 295 €	1 471 958 €	707 132 €	2. PRODUITS DIVERS	798,2 €	798 €	0 €	264 €	0 €
						3. SUBVENTION	328 789 €	228 789 €	100 000 €	228 789 €	0 €
7. DIVERS	118 959 €	73 668 €	45 290 €	11 210 €	12 500 €	4. PARTICIPATION COMMUNALE D'EQUILIBRE	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
8. FRAIS FINANCIERS	116 139 €	0 €	116 139 €	0 €	0 €						
9. FRAIS DE GESTION	951 832 €	575 582 €	376 250 €	85 761 €	78 780 €						
10- PARTICIPATION AUX EQUIPEMENTS	4 176 650 €	3 416 066 €	760 584 €	1 666 839 €	173 426 €						
11-REGULARISATION DE TVA (5%)	78 395 €	52 316 €	26 079 €	18 018 €	6 294 €						
12- CAUTION DEGRADATION	321 843 €	36 156 €	285 687 €	13 254 €	120 822 €	5- CAUTION DEGRADATION	324 878 €	190 563 €	134 315 €	39 642 €	15 467 €
* T.V.A. Sur dépenses 100%	1 444 883 €	975 582 €	469 301 €	297 775 €	122 206 €	* T.V.A. encaissée sur ventes 100%	3 222 286 €	1 769 780 €	1 452 506 €	292 307 €	138 539 €
* T.V.A. reversée sur recettes 100%	3 222 286 €	1 769 780 €	1 452 506 €	292 307 €	138 539 €	* T.V.A.Remboursée sur dépenses 100%	1 444 883 €	975 582 €	469 301 €	297 775 €	122 206 €
* T.V.A.sur dépenses affectées au PEP	135 794 €	83 520 €	52 274 €	62 590 €	3 668 €	* T.V.A.sur dépenses affectées au PEP 95%	135 794 €	83 520 €	52 274 €	62 590 €	3 668 €
13-EXCEDENT D'OPERATION	717 503 €	0 €	717 503 €	0 €	0 €						
14-Taxation constructibilité	139 312 €	132 623 €	6 689 €	13 353 €	6 689 €						
RBST K EMPRUNTE	2 300 000 €	0 €	2 300 000 €	0 €	0 €	VERSEMENT K (Emprunt 1er)	2 300 000 €	0 €	2 300 000 €	0 €	1 000 000 €
TOTAL DEPENSES HT	17 556 331 €	9 827 322 €	7 729 010 €	3 286 099 €	1 754 637 €	TOTAL RECETTES HT	17 556 331 €	9 895 487 €	7 660 845 €	2 250 796 €	1 781 912 €
15. T.V.A.	4 802 963 €	2 828 882 €	1 974 081 €	652 672 €	264 413 €	6. T.V.A. :	4 802 963 €	2 828 882 €	1 974 081 €	652 672 €	264 413 €
TOTAL DEPENSES TTC	22 359 294 €	12 656 203 €	9 703 091 €	3 938 771 €	2 019 050 €	TOTAL RECETTES TTC	22 359 294 €	12 724 368 €	9 634 926 €	2 903 468 €	2 046 325 €
trésorerie en solde cumulé au 31/12/2020		68 165,00 €					0				

Au 31 décembre 2020, les dépenses ont été réalisées à hauteur de 9 827 k€ et les recettes encaissées pour 9 895 k€, soit un excédent de 68 k€.

Au titre de l'exercice 2021, les dépenses sont estimées à 1 755 k€ pour 782 k€ de recettes, faisant apparaître un besoin de financement par emprunt de 1 M€.

A ce jour, l'opération nécessiterait de recourir à un volume de 2,3 M€ d'emprunt, et afficherait un excédent prévisionnel à terme de 717 k€, éléments susceptibles de variations en fonction des délais de maîtrise foncière sur la tranche 3.

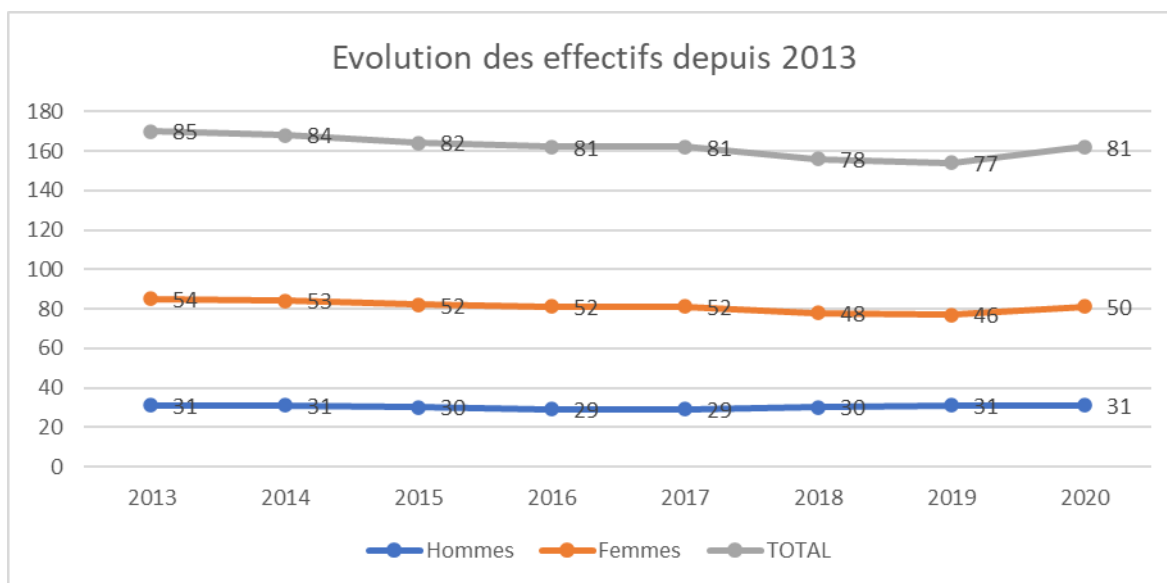
Ces différents budgets annexes feront l'objet d'un développement détaillé dans le cadre de la présentation des comptes administratifs 2020 et projets de budgets primitifs 2021.

ANNEXE - FOCUS SUR LA STRUCTURE DES CHARGES DE PERSONNEL

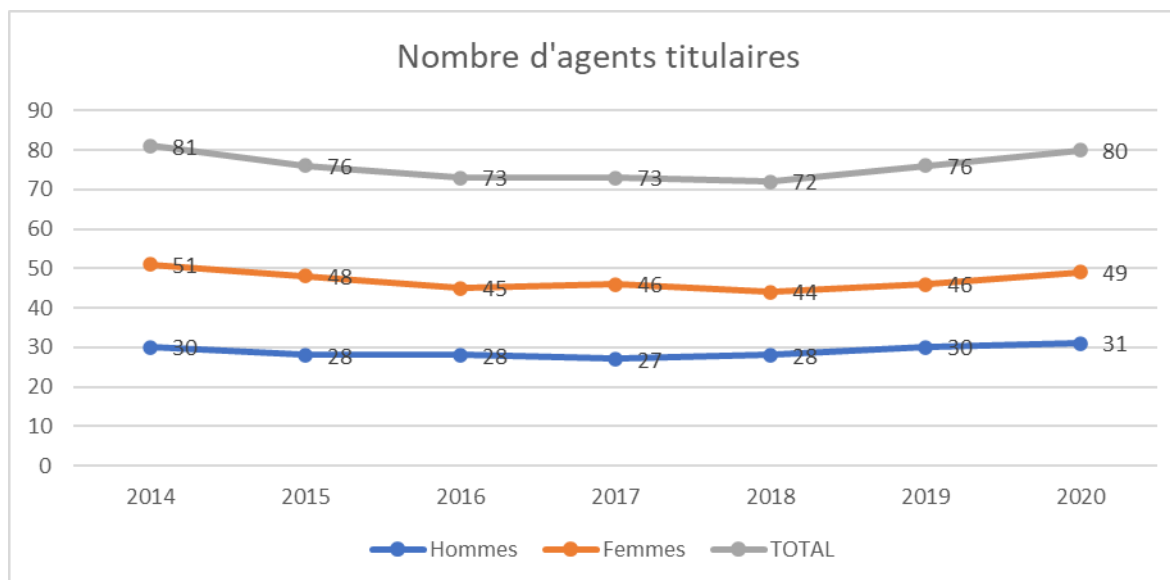
Les effectifs des agents sur postes permanents ont été en baisse entre 2013 et 2019, et connaissent une hausse entre 2019 et 2020 (+ 4 agents permanents). Cette hausse s'explique par des nominations stagiaires, ainsi que par des recrutements finalisés en 2020 pour des postes qui étaient vacants au 31/12/2019.

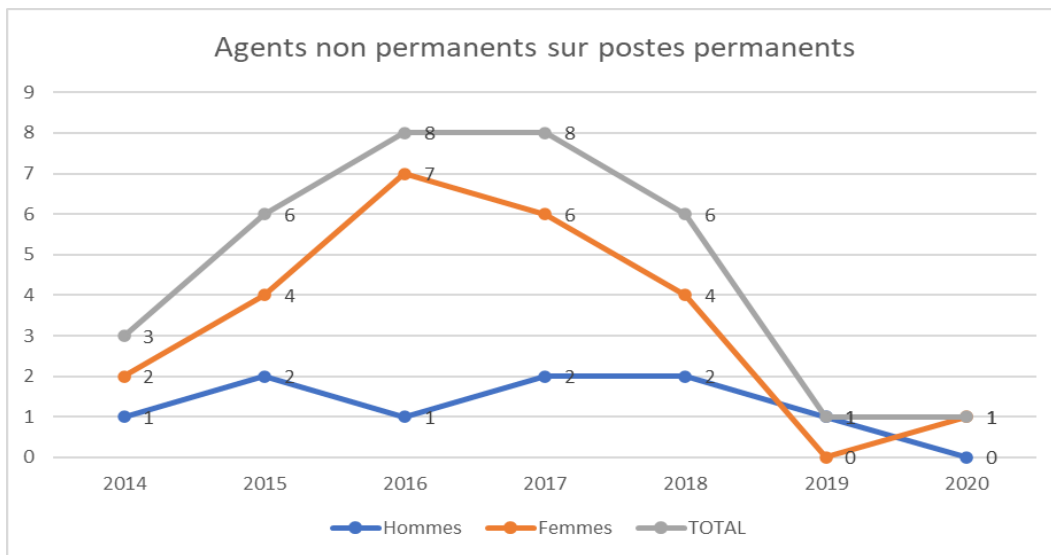
Au 31 décembre 2020, la collectivité emploie 81 agents permanents. Ces chiffres intègrent les agents titulaires, stagiaires ainsi que non titulaires à temps complet et temps non complet inscrits au tableau des effectifs.

Les femmes représentent 62% des effectifs (60% en 2019).

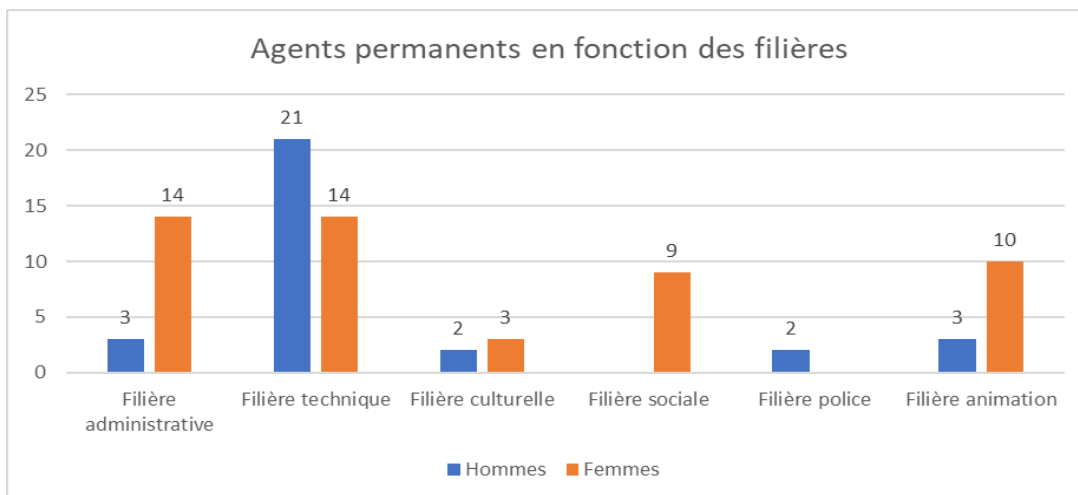


98.7% des agents sont titulaires de leur poste. Un seul agent est au 31/12/2020 contractuel sur poste permanent.

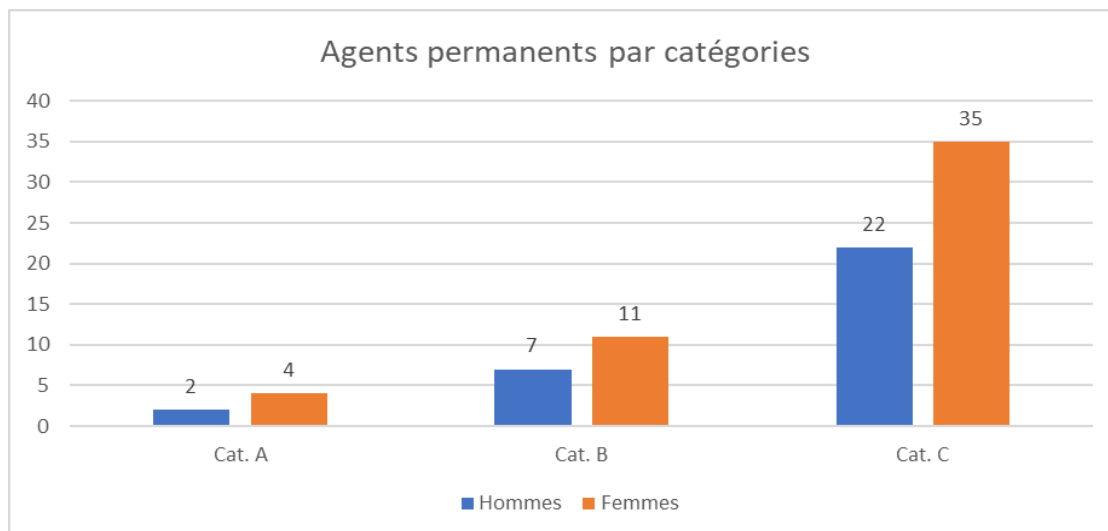




21% des agents relèvent de la filière administrative, 43.5% de la filière technique, 6% de la filière culturelle, 11% de la filière sociale, 2.5% de la filière police municipale et 16% de la filière animation.



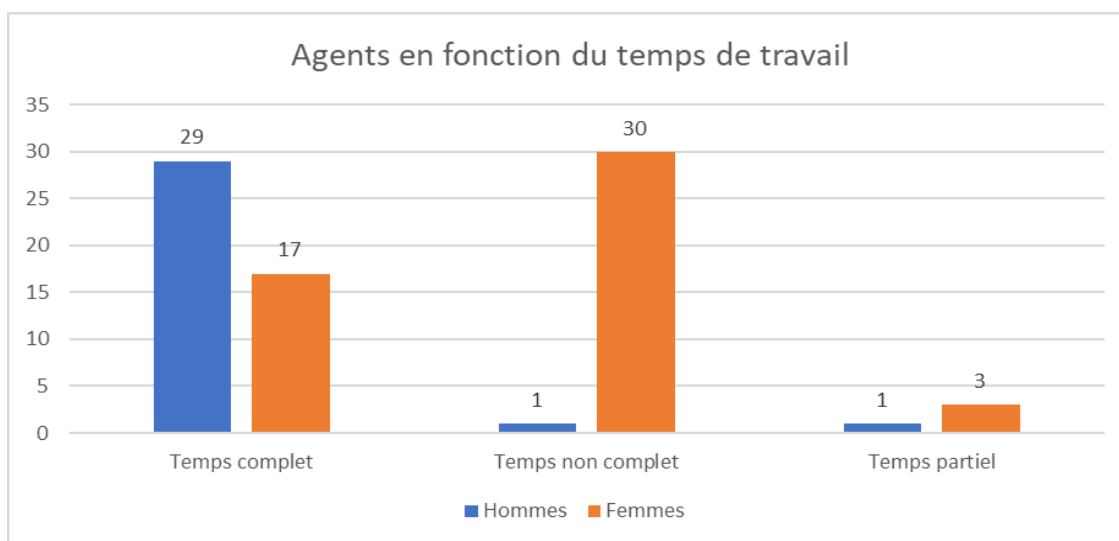
7.5% des agents sont en catégorie A, 22.5% en catégorie B et 70% en catégorie C.



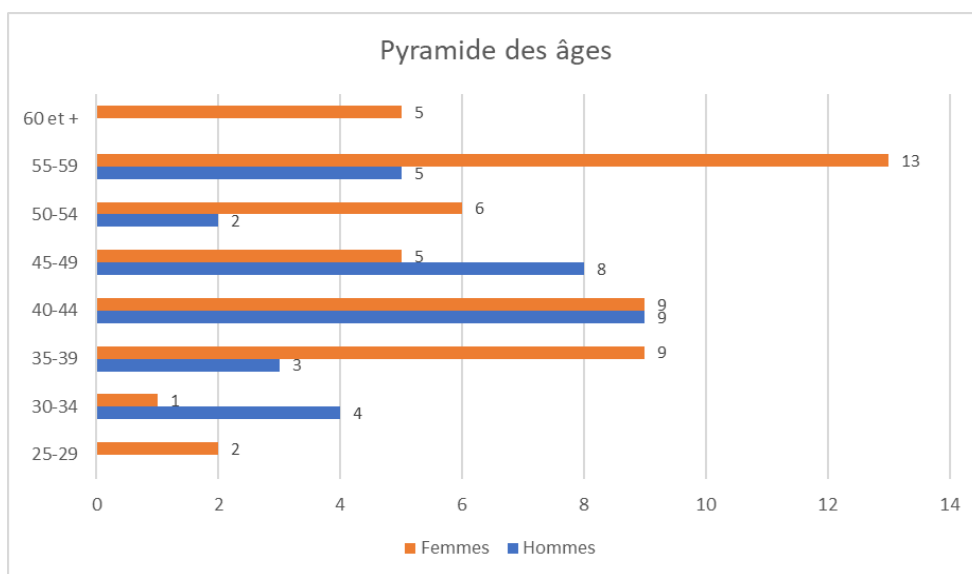
57% des agents sont à temps complet, 38% à temps non complet et 5% à temps partiel.

94% des postes à temps non complet / temps partiel sont occupés par des femmes.

66% des femmes de la collectivité sont à temps non complet ou temps partiel, contre seulement 7% des hommes.



La moyenne d'âge des agents de la collectivité est de 46.9 ans (44.2 ans en France, au sein de la Fonction Publique Territoriale).



Après avoir connu une relative stabilité entre 2014 et 2017, le budget du personnel est en hausse depuis 2017 : +12.6% de 2017 à 2020.

